



asset
management

INVESTIR,
C'EST AUSSI AGIR

91-93 BOULEVARD PASTEUR
CS61595
75015 Paris Cedex 15
T 01 53 15 70 00
WWW.CPR-AM.COM

CPR GLOBAL SILVER AGE

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE
FCP de droit français

RAPPORT ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2023

OPCVM CPR Global Silver Age

Sommaire

| | Pages |
|------------------------------------------------------------|-----------|
| Caractéristiques de l'OPC | 3 |
| Compte rendu d'activité | 18 |
| Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue | 35 |
| Informations spécifiques | 36 |
| Informations réglementaires | 37 |
| Certification du Commissaire aux comptes | 43 |
| Comptes annuels | 48 |
| Bilan Actif | 49 |
| Bilan Passif | 50 |
| Hors-Bilan | 51 |
| Compte de Résultat | 52 |
| Annexes aux comptes annuels | 53 |
| Règles et méthodes comptables | 54 |
| Evolution de l'Actif net | 58 |
| Compléments d'information | 59 |
| Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices | 70 |
| Inventaire | 72 |
| Annexe(s) | 73 |
| Information SFDR | 74 |
| Rapport annuel de l'OPC Maître | 84 |



Document d'informations clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit CPR Global Silver Age - I

FR0012300382 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Global Silver Age, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR Global Silver Age, vous investissez dans un portefeuille nourricier de la SICAV CPR Invest - Global Silver Age - T1 EUR - Dist. Conformément à la réglementation en vigueur, un FCP nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance pourra se différencier de celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCP est identique à celui de l'OPC maître à savoir: surperformer les marchés boursiers mondiaux sur le long terme (cinq ans minimum) en tirant profit de la dynamique de titres internationaux associés au vieillissement de la population tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible. A titre indicatif, l'indice MSCI World (dividendes nets réinvestis) et, le cas échéant, couvert entre la devise de la classe d'actions et la devise du Compartiment sera utilisé, à postériori, en tant que simple référence pour apprécier la performance du portefeuille, sans contraindre sa gestion.

Politique d'investissement du fonds maître : Le Compartiment investit un minimum de 75 % de ses actifs dans des actions et des titres similaires de tous les pays sans contraintes de capitalisation, et de tous les secteurs associés au thème. Le Compartiment peut investir jusqu'à 25% de son actif dans des actions ou des titres similaires des pays émergents (y compris dans des China A Shares via le Stock Connect dans la limite de 25% de son actif). Le processus d'investissement tient compte d'une approche durable en excluant certaines sociétés faisant l'objet de controverses importantes en termes Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. La société de gestion intègre une approche durable en excluant les sociétés suivantes :

- les plus mauvaises notes globales ESG ;
- les plus mauvaises notes pour les critères E, S et G spécifiques considérés comme pertinents pour l'Economie du troisième âge ; et
- les controverses ESG élevées.

Au moins 90 % des actions du portefeuille ont une note ESG. La société de gestion s'engage à faire en sorte que la note ESG du Compartiment soit

supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après avoir exclu au moins 20 % des actions ayant les pires notes selon l'approche ESG.

Le compartiment investit au moins 75% de ses actifs dans des actions ou des titres assimilés à des actions de tous pays, sans contrainte de capitalisation. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture, d'exposition et/ou de gestion efficace de portefeuille.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indice MSCI World est disponible sur le site : <https://www.msci.com>

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

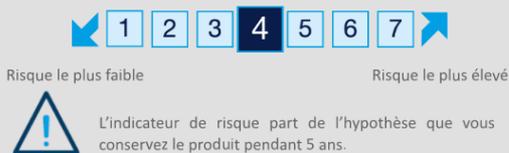
Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Global Silver Age.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur - CS 61595 - 75730 Paris Cedex 15. La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

| Période de détention recommandée : 5 année(s) | | Investissement 10 000 EUR | |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------|
| Scénarios | | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 5 année(s) |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €1 450 | €1 460 |
| | Rendement annuel moyen | -85,5% | -31,9% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €8 740 | €8 920 |
| | Rendement annuel moyen | -12,6% | -2,3% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €10 450 | €14 070 |
| | Rendement annuel moyen | 4,5% | 7,1% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €13 540 | €17 280 |
| | Rendement annuel moyen | 35,4% | 11,6% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

| Scénarios | Investissement 10 000 EUR | |
|-------------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| | 1 an | Si vous sortez après 5 ans* |
| Coûts totaux | €414 | €1 145 |
| Incidence des coûts annuels** | 4,2% | 1,9% |

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,99% % avant déduction des coûts et de 7,07% % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 300 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 1,16% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 112 EUR |
| Coûts de transaction | Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit | 0 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions de performance | 15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence Indice de référence : MSCI World converti en euro (DNR). Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. | 2 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Global Silver Age conformément au prospectus de CPR Global Silver Age.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.



Document d'informations clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

CPR Global Silver Age - P

FR0012300374 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Global Silver Age, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR Global Silver Age, vous investissez dans un portefeuille nourricier de la SICAV CPR Invest - Global Silver Age - T1 EUR - Dist. Conformément à la réglementation en vigueur, un FCP nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance pourra se différencier de celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCP est identique à celui de l'OPC maître à savoir: surperformer les marchés boursiers mondiaux sur le long terme (cinq ans minimum) en tirant profit de la dynamique de titres internationaux associés au vieillissement de la population tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible. A titre indicatif, l'indice MSCI World (dividendes nets réinvestis) et, le cas échéant, couvert entre la devise de la classe d'actions et la devise du Compartiment sera utilisé, à postériori, en tant que simple référence pour apprécier la performance du portefeuille, sans contraindre sa gestion.

Politique d'investissement du fonds maître : Le Compartiment investit un minimum de 75 % de ses actifs dans des actions et des titres similaires de tous les pays sans contraintes de capitalisation, et de tous les secteurs associés au thème. Le Compartiment peut investir jusqu'à 25% de son actif dans des actions ou des titres similaires des pays émergents (y compris dans des China A Shares via le Stock Connect dans la limite de 25% de son actif). Le processus d'investissement tient compte d'une approche durable en excluant certaines sociétés faisant l'objet de controverses importantes en termes Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. La société de gestion intègre une approche durable en excluant les sociétés suivantes :

- les plus mauvaises notes globales ESG ;
- les plus mauvaises notes pour les critères E, S et G spécifiques considérés comme pertinents pour l'Economie du troisième âge ; et
- les controverses ESG élevées.

Au moins 90 % des actions du portefeuille ont une note ESG. La société de gestion s'engage à faire en sorte que la note ESG du Compartiment soit

supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après avoir exclu au moins 20 % des actions ayant les pires notes selon l'approche ESG.

Le compartiment investit au moins 75% de ses actifs dans des actions ou des titres assimilés à des actions de tous pays, sans contrainte de capitalisation. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture, d'exposition et/ou de gestion efficace de portefeuille.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indice MSCI World est disponible sur le site : <https://www.msci.com>

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

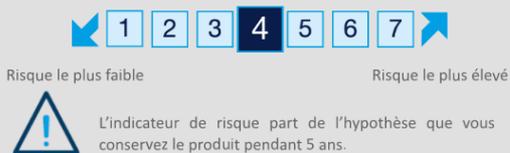
Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Global Silver Age.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur - CS 61595 - 75730 Paris Cedex 15. La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

| Période de détention recommandée : 5 année(s) | | Investissement 10 000 EUR | |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------|
| Scénarios | | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 5 année(s) |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €1 420 | €1 430 |
| | Rendement annuel moyen | -85,8% | -32,2% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €8 490 | €8 660 |
| | Rendement annuel moyen | -15,1% | -2,8% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €10 140 | €13 260 |
| | Rendement annuel moyen | 1,4% | 5,8% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €13 220 | €16 480 |
| | Rendement annuel moyen | 32,2% | 10,5% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

| Scénarios | Investissement 10 000 EUR | |
|-------------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| | 1 an | Si vous sortez après 5 ans* |
| Coûts totaux | €692 | €1 892 |
| Incidence des coûts annuels** | 7,0% | 3,2% |

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,05% % avant déduction des coûts et de 5,81% % après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 500 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 1,90% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 181 EUR |
| Coûts de transaction | Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit | 0 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions de performance | 15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence Indice de référence : MSCI World converti en euro (DNR). Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. | 11 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Global Silver Age conformément au prospectus de CPR Global Silver Age.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.



Document d'informations clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit CPR Global Silver Age - E

FR0012844140 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Global Silver Age, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR Global Silver Age, vous investissez dans un portefeuille nourricier de la SICAV CPR Invest - Global Silver Age - T1 EUR - Dist. Conformément à la réglementation en vigueur, un FCP nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance pourra se différencier de celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCP est identique à celui de l'OPC maître à savoir: surperformer les marchés boursiers mondiaux sur le long terme (cinq ans minimum) en tirant profit de la dynamique de titres internationaux associés au vieillissement de la population tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible. A titre indicatif, l'indice MSCI World (dividendes nets réinvestis) et, le cas échéant, couvert entre la devise de la classe d'actions et la devise du Compartiment sera utilisé, à postériori, en tant que simple référence pour apprécier la performance du portefeuille, sans contraindre sa gestion.

Politique d'investissement du fonds maître : Le Compartiment investit un minimum de 75 % de ses actifs dans des actions et des titres similaires de tous les pays sans contraintes de capitalisation, et de tous les secteurs associés au thème. Le Compartiment peut investir jusqu'à 25% de son actif dans des actions ou des titres similaires des pays émergents (y compris dans des China A Shares via le Stock Connect dans la limite de 25% de son actif). Le processus d'investissement tient compte d'une approche durable en excluant certaines sociétés faisant l'objet de controverses importantes en termes Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. La société de gestion intègre une approche durable en excluant les sociétés suivantes :

- les plus mauvaises notes globales ESG ;
- les plus mauvaises notes pour les critères E, S et G spécifiques considérés comme pertinents pour l'Economie du troisième âge ; et
- les controverses ESG élevées.

Au moins 90 % des actions du portefeuille ont une note ESG. La société de gestion s'engage à faire en sorte que la note ESG du Compartiment soit supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après avoir exclu au

moins 20 % des actions ayant les pires notes selon l'approche ESG.

Le compartiment investit au moins 75% de ses actifs dans des actions ou des titres assimilés à des actions de tous pays, sans contrainte de capitalisation. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture, d'exposition et/ou de gestion efficace de portefeuille.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indice MSCI World est disponible sur le site : <https://www.msci.com>

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Global Silver Age.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

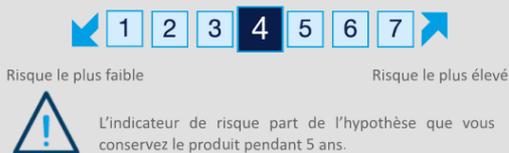
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur - CS 61595 - 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

| Période de détention recommandée : 5 année(s) | | Investissement 10 000 EUR | |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------|
| Scénarios | | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 5 année(s) |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €1 500 | €1 510 |
| | Rendement annuel moyen | -85,0% | -31,5% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €8 900 | €9 070 |
| | Rendement annuel moyen | -11,0% | -1,9% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €10 620 | €13 630 |
| | Rendement annuel moyen | 6,2% | 6,4% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €13 920 | €17 130 |
| | Rendement annuel moyen | 39,2% | 11,4% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

| Scénarios | Investissement 10 000 EUR | |
|-------------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| | 1 an | Si vous sortez après 5 ans* |
| Coûts totaux | €251 | €1 795 |
| Incidence des coûts annuels** | 2,5% | 2,7% |

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,05% % avant déduction des coûts et de 6,39% % après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (0,00% du montant investi / 0 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Nous ne facturons pas de coûts d'entrée. | 0 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs | 2,40% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 240 EUR |
| Coûts de transaction | Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit | 0 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions de performance | 15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Indice de référence : MSCI World converti en euro (DNR). Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. | 10 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Global Silver Age conformément au prospectus de CPR Global Silver Age.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.



Document d'informations clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit CPR Global Silver Age - L

FR0013414067 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Global Silver Age, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR Global Silver Age, vous investissez dans un portefeuille nourricier de la SICAV CPR Invest - Global Silver Age - T1 EUR - Dist. Conformément à la réglementation en vigueur, un FCP nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance pourra se différencier de celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCP est identique à celui de l'OPC maître à savoir: surperformer les marchés boursiers mondiaux sur le long terme (cinq ans minimum) en tirant profit de la dynamique de titres internationaux associés au vieillissement de la population tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible. A titre indicatif, l'indice MSCI World (dividendes nets réinvestis) et, le cas échéant, couvert entre la devise de la classe d'actions et la devise du Compartiment sera utilisé, à postériori, en tant que simple référence pour apprécier la performance du portefeuille, sans contraindre sa gestion.

Politique d'investissement du fonds maître : Le Compartiment investit un minimum de 75 % de ses actifs dans des actions et des titres similaires de tous les pays sans contraintes de capitalisation, et de tous les secteurs associés au thème. Le Compartiment peut investir jusqu'à 25% de son actif dans des actions ou des titres similaires des pays émergents (y compris dans des China A Shares via le Stock Connect dans la limite de 25% de son actif). Le processus d'investissement tient compte d'une approche durable en excluant certaines sociétés faisant l'objet de controverses importantes en termes Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. La société de gestion intègre une approche durable en excluant les sociétés suivantes :

- les plus mauvaises notes globales ESG ;
- les plus mauvaises notes pour les critères E, S et G spécifiques considérés comme pertinents pour l'Economie du troisième âge ; et
- les controverses ESG élevées.

Au moins 90 % des actions du portefeuille ont une note ESG. La société de gestion s'engage à faire en sorte que la note ESG du Compartiment soit supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après avoir exclu au

moins 20 % des actions ayant les pires notes selon l'approche ESG.

Le compartiment investit au moins 75% de ses actifs dans des actions ou des titres assimilés à des actions de tous pays, sans contrainte de capitalisation. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture, d'exposition et/ou de gestion efficace de portefeuille.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indice MSCI World est disponible sur le site : <https://www.msci.com>

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Global Silver Age.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

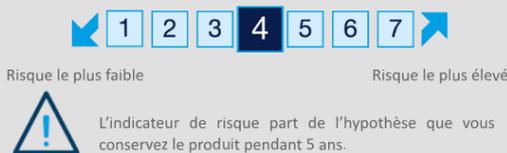
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur - CS 61595 - 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

| Période de détention recommandée : 5 année(s) | | Investissement 10 000 EUR | |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------|
| Scénarios | | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 5 année(s) |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €1 420 | €1 420 |
| | Rendement annuel moyen | -85,8% | -32,3% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €8 390 | €8 670 |
| | Rendement annuel moyen | -16,1% | -2,8% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €10 160 | €13 200 |
| | Rendement annuel moyen | 1,6% | 5,7% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €13 230 | €16 400 |
| | Rendement annuel moyen | 32,3% | 10,4% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

| Scénarios | Investissement 10 000 EUR | |
|-------------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| | 1 an | Si vous sortez après 5 ans* |
| Coûts totaux | €681 | €1 807 |
| Incidence des coûts annuels** | 6,9% | 3,1% |

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,84% % avant déduction des coûts et de 5,71% % après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 500 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 1,91% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 181 EUR |
| Coûts de transaction | Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit | 0 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions de performance | 15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence Indice de référence : MSCI World converti en euro (DNR). Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. | 0 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Global Silver Age conformément au prospectus de CPR Global Silver Age.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.



Document d'informations clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

CPR Global Silver Age - PM

FR0013431947 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Global Silver Age, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR Global Silver Age, vous investissez dans un portefeuille nourricier de la SICAV CPR Invest - Global Silver Age - T1 EUR - Dist. Conformément à la réglementation en vigueur, un FCP nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance pourra se différencier de celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCP est identique à celui de l'OPC maître à savoir: surperformer les marchés boursiers mondiaux sur le long terme (cinq ans minimum) en tirant profit de la dynamique de titres internationaux associés au vieillissement de la population tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible. A titre indicatif, l'indice MSCI World (dividendes nets réinvestis) et, le cas échéant, couvert entre la devise de la classe d'actions et la devise du Compartiment sera utilisé, à postériori, en tant que simple référence pour apprécier la performance du portefeuille, sans contraindre sa gestion.

Politique d'investissement du fonds maître : Le Compartiment investit un minimum de 75 % de ses actifs dans des actions et des titres similaires de tous les pays sans contraintes de capitalisation, et de tous les secteurs associés au thème. Le Compartiment peut investir jusqu'à 25% de son actif dans des actions ou des titres similaires des pays émergents (y compris dans des China A Shares via le Stock Connect dans la limite de 25% de son actif). Le processus d'investissement tient compte d'une approche durable en excluant certaines sociétés faisant l'objet de controverses importantes en termes Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. La société de gestion intègre une approche durable en excluant les sociétés suivantes :

- les plus mauvaises notes globales ESG ;
- les plus mauvaises notes pour les critères E, S et G spécifiques considérés comme pertinents pour l'Economie du troisième âge ; et
- les controverses ESG élevées.

Au moins 90 % des actions du portefeuille ont une note ESG. La société de gestion s'engage à faire en sorte que la note ESG du Compartiment soit supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après avoir exclu au

moins 20 % des actions ayant les pires notes selon l'approche ESG.

Le compartiment investit au moins 75% de ses actifs dans des actions ou des titres assimilés à des actions de tous pays, sans contrainte de capitalisation. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture, d'exposition et/ou de gestion efficace de portefeuille.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indice MSCI World est disponible sur le site : <https://www.msci.com>

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Global Silver Age.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

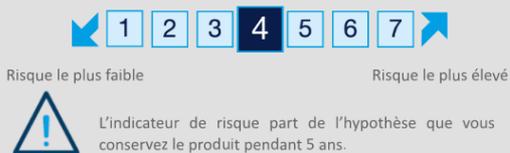
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur - CS 61595 - 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

| Période de détention recommandée : 5 année(s) | | Investissement 10 000 EUR | |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------|
| Scénarios | | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 5 année(s) |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €1 340 | €1 350 |
| | Rendement annuel moyen | -86,6% | -33,0% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €7 950 | €8 270 |
| | Rendement annuel moyen | -20,5% | -3,7% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €9 660 | €12 520 |
| | Rendement annuel moyen | -3,4% | 4,6% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €12 530 | €15 540 |
| | Rendement annuel moyen | 25,3% | 9,2% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

| Scénarios | Investissement 10 000 EUR | |
|-------------------------------|---------------------------|--------|
| | 1 an | 5 ans* |
| Coûts totaux | €1 139 | €1 996 |
| Incidence des coûts annuels** | 11,5% | 3,9% |

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,47% % avant déduction des coûts et de 4,60% % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 1 000 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 1,39% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 125 EUR |
| Coûts de transaction | Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit | 0 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions de performance | 15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence Indice de référence : MSCI World converti en euro (DNR). Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. | 14 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Global Silver Age conformément au prospectus de CPR Global Silver Age.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

OPCVM CPR Global Silver Age

Compte rendu d'activité

Août 2022

Au début du mois d'août, une poignée d'actions (Sanofi, GSK, Haleon, Pfizer) ont vu leur capitalisation boursière s'envoler de 45 milliards de dollars en l'espace de quelques jours, par crainte d'énormes responsabilités potentielles découlant du litige relatif au Zantac (ranitidine) aux États-Unis. Le Zantac est un médicament contre l'ulcère et le reflux approuvé par la FDA en 1983, qui a été autorisé en vente libre en 2004. En avril 2020, la FDA a émis un retrait global de tous les produits à base de ranitidine car il a été découvert que, dans certaines conditions, la ranitidine pouvait se dégrader en un composé cancérigène présumé (NMDA). Les sociétés pharmaceutiques/génériques et les sociétés de vente de produits OTC (produits pharmaceutiques sans ordonnance) concernées n'ont cependant pas attendu le retrait global de la FDA pour rappeler volontairement leurs produits respectifs. En août, sans aucune nouvelle supplémentaire, le marché a paniqué face à l'afflux de nouvelles liées aux litiges à venir, d'autant plus que le cabinet d'avocats des plaignants qui se fait le plus entendre est le même que dans l'affaire du glyphosate de Bayer. Le reflux gastro-œsophagien étant une maladie très courante, avec une prévalence de 20% aux États-Unis, certains investisseurs anticipent maintenant des montants potentiellement énormes de responsabilité. Ce qui rend l'affaire encore plus complexe, c'est que la propriété des droits sur le Zantac OTC a changé de mains à plusieurs reprises au cours des 30 dernières années. Le Zantac a été initialement découvert et développé par GSK, et approuvé par la FDA en tant qu'antiulcéreux sur ordonnance en 1983. GSK a ensuite vendu les droits OTC à Warner-Lambert (racheté ensuite par Pfizer). Quelques années plus tard, Pfizer a vendu sa division Consumer Health (avec les droits de Zantac OTC aux États-Unis) à Johnson&Johnson, qui a ensuite dû se séparer de Zantac OTC comme l'exigeaient les autorités antitrust. Ils les ont vendus à Boehringer Ingelheim (BI) en 2006. En 2017, BI a conclu un échange d'actifs de sa division Consumer Health (pharmacie grand public sans ordonnance) contre la division Animal Health de Sanofi. BI et Sanofi sont également en arbitrage au sujet des indemnités pour Zantac. Sanofi n'a vendu le Zantac dans le canal OTC américain qu'entre 2017 et 2019, soit deux ans seulement, quand BI l'a vendu pendant près de 11 ans. Cependant, lors de la récente panique sur les marchés, c'est Sanofi qui a perdu le plus de capitalisation boursière (près de 17 milliards de dollars), clairement exagérée. Certains investisseurs craignent désormais que cela ne remette en question ce qui était considéré comme une nouvelle potentiellement positive pour l'année prochaine, avec des allusions à une éventuelle scission de Consumer Health. La résolution du litige concernant le Zantac en vente libre semble désormais très compromise. Dans un contexte de marchés actions chahutés au cours du mois d'août, Global Silver Age a eu tendance à sous-performer de plus de 1.20% avant frais le MSCI World. Nous avons subi un effet allocation négatif par notre exposition aux valeurs pharmaceutiques et aux valeurs des biens d'équipement qui ont sous-performé le marché. Au sein de la pharma, nous avons subi la forte baisse de Sanofi en réaction aux craintes autour du procès du Zantac, et par ailleurs nous avons subi la baisse de Bristol-Myers suite à une déception autour des résultats de phase 2 d'un médicament, le milvexian, qui tend à prévenir les accidents vasculaires secondaires après un accident vasculaire cérébral ischémique. Au sein des biens d'équipements de santé, nous avons été affectés par la baisse de Synlab, qui malgré une publication de bons chiffres a décroché de 21% alors que le message du management était résolument positif sur la croissance à venir. À l'inverse, nous avons bénéficié de la bonne réaction de Axonics suite à la publication de très bons résultats : les chiffres du Q2 montrent la forte croissance de l'entreprise (chiffre d'affaire en hausse de 50% yoy) avec de nouveaux clients mais aussi des deuxièmes commandes d'anciens clients. Axonics en a profité pour augmenter ses attentes pour 2022. Au sein de la dépendance, enfin, nous constatons le mauvais comportement de Service Corp (qui a pourtant publié du chiffre d'affaire au-dessus des attentes et qui confirme ses prévisions 2022 en terme de bénéfice) et Agilon Health qui a délivré d'excellents résultats qui démontrent la capacité de l'entreprise à dérouler sa promesse de croissance. Le rebond à fait long feu, et le « bear market rallye » s'est terminé avec la publication des conclusions du symposium des banques centrales à Jackson Hole. Avec une inflation aussi élevée, notamment en Europe, il n'est plus possible de combattre l'inflation tout en préservant la croissance. Les banques centrales doivent faire un choix : la priorité est de « stopper » l'inflation, même s'il faut pour cela « casser » la croissance. Avec la crise de l'approvisionnement énergétique, les pics d'inflation et de hausse des taux sont donc une nouvelle fois repoussés. Les anticipations de baisses de taux pour le premier semestre 2023 sont abandonnées. Les taux resteront donc plus élevés, plus longtemps, pénalisant à court terme toutes les entreprises de croissance, même les plus résilientes et les plus rentables, quelle que soient leurs valorisations. Il y aura donc des points d'entrée intéressants mais peu de catalyseurs à court terme pour faire monter les cours. L'écart entre l'agrégation des estimations de bénéfices 2022 anticipés par les analystes (bottom up), et les indicateurs macroéconomiques (top down) devient

OPCVM CPR Global Silver Age

vertigineux. Comme nous l'avons écrit le mois dernier, les estimations de bénéfices témoignent d'une sortie de crise, alors que les indicateurs macroéconomiques nous amènent en récession. Cet écart ne peut plus perdurer. Les signaux négatifs qui nous ont été envoyés durant l'été par les valeurs de consommation, devraient se diffuser plus largement. Nous anticipons donc que les publications de résultats du 3ème trimestre devront se caler sur les prévisions macroéconomiques entraînant de nombreux avertissements sur résultats. Nous privilégions plutôt les valeurs les moins chères de chaque sous-secteur, tout en faisant attention à leur capacité à préserver leurs marges à moyen terme. Enfin les investisseurs n'ont pas encore « capitulé ». S'il y a eu des sorties de capitaux des marchés d'actions européens vers les actions américaines et celles de pays émergents, il n'y a pas encore eu de vente massives de la classe d'actif « actions ». La purge est donc à venir. Nous gardons donc le profil défensif de ces derniers mois.

Septembre 2022

Fin septembre, Biogen/Eisai ont annoncé, contre toute attente, des résultats positifs pour leur essai de phase 3 CLARITY-AD évaluant le lécanumab pour le traitement des patients atteints de la maladie d'Alzheimer précoce (MA). Contrairement à leur précédent composé, l'Aduhelm, dont les données d'efficacité n'étaient pas convaincantes, le lécanumab a réussi à atteindre ses critères d'évaluation primaires et secondaires, avec une signification statistique élevée chez près de 1 800 patients. Son critère d'évaluation primaire portait sur l'évolution à 18 mois du score cognitif des patients. Tous les détails seront communiqués lors du congrès de la CTAD fin novembre. Cette étude est intrigante car la grande majorité des anticorps monoclonaux ciblant la protéine bêta-amyloïde ont échoué au cours des 15 dernières années. Cependant, plus récemment, trois composés de cette famille pourraient représenter un nouvel espoir pour les patients et leurs familles en ralentissant l'évolution de la maladie et pour lesquels des résultats cliniques seront observés à court terme. Le premier est le lécanemab, dont la date d'action par la FDA est fixée au début du mois de janvier 2023. Le deuxième est le gantenerumab de Roche, dont les résultats seront également présentés à la CTAD. Le troisième est le donanemab de Lilly, dont les résultats de la phase 3 sont attendus pour la mi-2023. Lecanemab et donanemab sont administrés en perfusion tandis que le gantenerumab est administré par voie sous-cutanée. Ces trois produits visent à ralentir la progression de la maladie, aucun ne devrait permettre de la guérir. La principale préoccupation sera le remboursement. Aux États-Unis, où ces produits seront disponibles bien avant l'Europe, le Center for Medicare Services (CMS) a déjà pris la décision de ne rembourser les anticorps monoclonaux anti-AB que lorsqu'ils sont administrés dans le cadre d'essais cliniques ou si les preuves cliniques de leur efficacité à ralentir l'évolution de la maladie sont suffisamment convaincantes, et de ne pas les rembourser sur la base des seuls biomarqueurs. Les marchés mondiaux ont fortement baissé au cours du mois de septembre, et Global Silver Age, grâce à son profil défensif, surperforme de MSCI World de 2% avant frais. Le segment des valeurs pharmaceutiques baisse de 1% quand le MSCI World recule de 6.9%, et nous bénéficions d'un effet allocation qui explique la moitié de notre surperformance au cours du mois. Le thème des traitements contre la maladie d'Alzheimer a porté le secteur et notre position dans Roche a permis de bénéficier de la hausse de 3.3% du titre. Au sein des équipements de santé, nous avons bénéficié de la bonne résistance de Boston Scientific, mais aussi de la hausse de Adapthealth et enfin de celle d'Axonics. Dans ce secteur, la forte baisse de Wuxi Biologics suite au projet de loi américain visant à rapatrier sur le territoire US la bio production de médicaments, a pénalisé le portefeuille, ainsi que la forte baisse de GN Store : les investisseurs s'inquiètent de la baisse de la demande sur la partie audio en se référant aux baisses de Logitech lors des précédentes récessions. Selon toute logique, le secteur des loisirs demeure le plus cyclique et nous y trouvons des baisses 13% de Thor Industries, Basic Fit et TopGolf Callaway qui toutes affectent la performance relative du portefeuille. Les opérations du mois ont consisté à renforcer en début de période notre position en Roche qui est supposé annoncer d'ici la fin de l'année des résultats sur son propre médicament contre la plaque beta amyloïde, en réduisant un peu notre position en AstraZeneca, après sa claire surperformance depuis le début de l'année. Nous avons divisé par deux notre position en Axonics après la forte hausse du titre post ses résultats du mois d'août. Enfin, nous avons également coupé une partie de notre position en Thor Industries pour incorporer les doutes de certains analystes en cas de ralentissement marqué aux US l'an prochain. Ce mois de septembre a été particulièrement riche en événements, bousculant ainsi les niveaux de valorisation sur toutes les classes d'actifs. Comme nous l'avons indiqué lors de nos commentaires précédents nous attendons d'avoir passé : - Le pic d'anticipation d'inflation, - La révisions à la baisse des bénéfices d'entreprises par le consensus, - La « capitulation des investisseurs », Pour reprendre du risque dans notre portefeuille. Nous n'avons pas encore passé le pic d'inflation. Les banques centrales restant « hawkish » et les taux réels suggèrent de nouvelles baisses de cours des actions. Cependant, nous commençons à observer des signes de « fin de partie ». Le ralentissement de l'économie mondiale s'accroît

OPCVM CPR Global Silver Age

en raison de la baisse de la demande et de la hausse des coûts. Si à court terme, les taux directeurs vont continuer d'augmenter, nous considérons qu'un début de ralentissement du resserrement monétaire s'opérera d'ici la fin de l'année, ce qui réduira le potentiel de hausse additionnelle des taux souverains mondiaux. Néanmoins les taux longs devraient rester élevés pour longtemps. Si les analystes financiers ont commencé à réviser à la baisse leurs anticipations sur le marché américain, le travail n'a pas encore commencé en Europe. L'écart entre l'agrégation des estimations de bénéfices 2022 anticipés par les analystes (bottom up), et les indicateurs macroéconomiques (top down) reste toujours vertigineux. Les publications de résultats du 3eme trimestre et la communication des premières perspectives 2023 devraient être l'occasion de réviser significativement à la baisse les anticipations de résultats pour tenir compte de la flambée du prix des matières premières et le ralentissement de la demande. Les investisseurs n'ont toujours pas capitulé. La hausse des taux réels et les révisions de bénéfices à la baisse devraient mettre les PE de marche sous pression amenant à une (dernière) baisse supplémentaire. Nous verrons alors si les volumes de transactions augmentent. Dans un monde où les investisseurs restent très préoccupés par les questions d'identification du pic d'inflation et de risque de récession, et sachant que selon nous le consensus sur les publications de résultats reste trop élevé, nous gardons un portefeuille très défensif.

Octobre 2022

Un article de la journaliste Catherine Longworth dans le Medical Device Network rappelle que depuis l'an dernier le gouvernement chinois a établi un plan quinquennal visant à faire émerger au moins 6 entreprises chinoises parmi les 50 premières entreprises d'équipements médicaux. Car c'est là tout le paradoxe : si la Chine est l'un des plus grands pôles de fabrication de dispositifs médicaux au monde, les multinationales étrangères y dominent le marché, la Chine important actuellement plus de 70% des dispositifs médicaux. Au cours des derniers mois, les ministères et les commissions locales en Chine ont émis des avis interdisant à toutes les institutions médicales publiques de se procurer des équipements médicaux importés sans autorisation. Cette modification rigide de la politique d'approvisionnement fait suite à une mesure similaire que la Chine a prise dans le secteur pharmaceutique pour acheter en gros des médicaments génériques. Toutefois, le modèle chinois de dispositifs médicaux risque de ne pas se traduire par des produits avancés, centrés sur le patient et à forte intensité technologique comme les dispositifs médicaux. Les données commerciales suggèrent que les exportations chinoises de dispositifs médicaux ont considérablement augmenté pendant la pandémie de COVID-19, et l'industrie chinoise est désormais en mesure d'accroître sa part de marché mondiale de manière exponentielle, car les systèmes de santé du monde entier augmentent leurs dépenses. GlobalData prévoit que le marché chinois des dispositifs médicaux connaîtra un taux de croissance annuel composé d'environ 6% entre 2022 et 2030. La menace économique qui pèse sur le secteur européen des technologies médicales est difficile à sous-estimer. Le secteur emploie directement environ 760 000 personnes en Europe, dont 210 000 en Allemagne, 103 000 au Royaume-Uni, 94 000 en Italie et 89 000 en France. Globalement, on compte 33 000 entreprises medtech sur le continent, dont 95% sont des petites et moyennes entreprises. En 2020, l'industrie a généré un excédent commercial pour l'Europe de 8,7 milliards d'euros (8,5 milliards de dollars). Après un mois de septembre en forte baisse, les marchés actions reprennent des couleurs au cours du mois et le MSCI World progresse de 6.2% ce mois-ci. Le fonds Global Silver Age enregistre une légère sous performance explicable par plusieurs points, à commencer par la forte remontée de secteurs en dehors de l'univers d'investissement. Par ailleurs, le secteur de la dépendance a coté au cours du mois à cause de la baisse de Agilon sur des craintes d'une publication, attendue pour novembre, décevante. Le fort rebond de HCA après ses résultats a compensé une partie de la baisse. Au sein des biens d'équipement, nous avons subi les effets d'une mauvaise sélection, notamment à cause de Wuxi, qui perd 25% comme toutes les valeurs chinoises suite à la radicalisation du PolitBuro du PCC. Nous avons subi aussi la baisse de Align Technology après une mauvaise publication marquée par la baisse de la demande. Au sein des Loisirs, nous avons bénéficié des très bons chiffres de Sodexo, mais avons subi la baisse significative de Basic Fit. Cependant, nous avons bénéficié de la forte remontée d'Intuitive Surgical après une solide publication. Notre positionnement long en valeurs pharma, combiné à une bonne sélection, a permis d'atténuer le recul de performance contre indice. Nos lignes américaines se sont très bien comportées, et en Europe la bonne publication de Sanofi a permis de relancer l'intérêt autour d'un nom affecté par l'affaire du Zantac. Nos principaux mouvements concernent principalement le sous-secteur thématiques des équipementiers médicaux, avec la vente de la totalité des positions de Philips et de GN store, pour repositionner partiellement sur Intuitive Surgical. Comme nous l'avons indiqué lors de nos commentaires précédents nous attendons d'avoir passé les 3 points ci-dessous pour reprendre du risque dans notre portefeuille : - La révisions à la baisse des bénéfices d'entreprises par le consensus, - La « capitulation des investisseurs », - Le pic d'anticipation

OPCVM CPR Global Silver Age

d'inflation, Quelle est la situation sur chacun de ces points ? - La révision à la baisse des bénéfices des entreprises par le consensus. La saison des publications n'est pas encore terminée mais comme au trimestre précédent, les publications de résultats n'ont pas été aussi catastrophiques qu'attendues. Le T3 n'a donc pas été le catalyseur espéré pour faire converger les prévisions de résultats issue des modèles macroéconomiques prédisant un fort ralentissement et le consensus des analystes beaucoup plus optimiste. Si les chiffres d'affaire des entreprises européennes ont été en partie portés par un USD fort, les marges s'érodent et les perspectives pour 2023 s'affaiblissent. Si les prévisions 2022 sont peu modifiées, les révisions à la baisse des bénéfices pour 2023 sont significatives. Néanmoins les écarts entre prévisions macroéconomique et prévisions du consensus pour 2023 sont toujours importantes. La « capitulation des investisseurs ». Du point de vue des volumes, elle ne semble pas avoir réellement commencé. Pourtant depuis le début de la hausse des taux, 5 « bulles » ont déjà fortement dégonflées : après les crypto-monnaies, les SPAC, l'immobilier, les entreprises de technologie non profitable, voici maintenant le tour des FAANG. Les publications décevantes de ces derniers ont ramené leur valorisation quasiment sur des niveaux « pre covid ». Le pic d'anticipation d'inflation, bien que nous approchions probablement du pic de la politique monétaire, comme l'ont laissé entendre récemment la BOC, la BOE et la BCE, plus prudente, il semble prématuré pour la Fed d'assouplir les conditions financières, l'inflation restant tout simplement trop élevée. Nous pensons que nous restons dans un bear market rallye, dont la poursuite est toujours subordonnée à la réalisation du fameux « pivot » de politique monétaire de la FED. Historiquement, la baisse des taux par la Fed a été une condition préalable au démarrage d'un nouveau marché haussier pour les actions or nous n'en sommes pas encore là. En Europe, la chute des prix du gaz offre un certain répit, mais la récession est désormais en marche et, là aussi, les banques centrales ne peuvent pas faire grand-chose. Enfin, il est difficilement envisageable de parier sur un rebond de marché pérenne tant que les bénéfices n'auront pas touché un point bas qui pourrait constituer un point d'ancrage solide pour le rebond du marché. Nous trouvons donc l'optimisme du marché excessif et maintenons nos positions prudentes.

Novembre 2022

Que nous le voulions ou non, l'intelligence artificielle (IA) est devenue incontournable dans le secteur des soins de santé. Le récent accord de développement stratégique et de collaboration signé entre iCAD et Google Health ne fait que rappeler que l'IA est désormais présente dans tous les aspects des soins de santé. Ceux-ci peuvent être classés dans au moins cinq catégories différentes : 1/ Le diagnostic médical où une IA a été entraînée sur une énorme quantité d'images et de dossiers médicaux anonymes de patients, ainsi que sur des résultats d'analyses de laboratoire pour diagnostiquer des maladies, comme le cancer ou les maladies cardiaques, leur risque de réapparition ou d'aggravation. L'entreprise privée Owkin travaille avec les services de cancérologie les plus réputés du monde entier pour analyser les plaques anapathologiques numérisées et peut désormais prédire les chances de réaction d'un patient aux traitements. L'apprentissage automatique et l'apprentissage automatique profond surtout ; 2/ La médecine personnalisée : L'IA analyse les données individuelles anonymisées des patients pour identifier les traitements les plus efficaces, optimiser les dosages des médicaments et prédire les effets indésirables potentiels des médicaments. Machine Learning (ML) principalement utilisé en ce cas de figure ; 3/ Chirurgie robotique où l'IA guide les robots chirurgicaux, permettant des procédures plus précises et moins invasives. La robotique et le ML ; 4/ Les aides-soignantes virtuelles pour lesquelles l'IA est utilisée pour rationaliser les tâches administratives telles que la prise de rendez-vous et la gestion des dossiers médicaux, ou pour fournir aux patients des informations sur leur santé et répondre aux questions de base, et fournir des mises à jour en temps réel aux prestataires de soins. Le traitement du langage naturel est alors principalement utilisé dans ces applications, et 5/ La découverte et le développement de médicaments où l'IA analyse de grands ensembles de données de dossiers médicaux anonymes et de données génétiques de patients dans des essais cliniques, ainsi qu'une grande base de données de composés chimiques/biologiques afin d'identifier de nouveaux traitements potentiels (ou des traitements réadaptés) pour les maladies. La convergence des soins de santé et de la technologie est donc bien engagée et exige des analystes et des gestionnaires de fonds qu'ils acquièrent également de nouvelles compétences ! Le portefeuille Global Silver Age est en hausse de 2% au cours du mois mais affiche un léger retard par rapport aux actions mondiales. Le thème du vieillissement n'a pas été recherché dans un mois marqué par le rattrapage d'autres segments de marché. Au sein de nos secteurs thématiques, le secteur des loisirs enregistre la plus belle performance, en hausse de 7%, suivi des gérants d'épargne qui montent de 6.2%. Notre surpondération a rapporté 50 points de base mais la baisse de Lincoln National Corp suite à de l'annonce d'une grosse provision après une mise à jour de ses modèles pour les produits d'assurance vie. Nous avons vendu toute notre position suite à cette annonce qui a fortement fait baisser le titre et conduit la

OPCVM CPR Global Silver Age

communauté financière à réduire drastiquement ses objectifs de prix. Au sein des Equipements de santé, nous avons bénéficié de la forte hausse d'Inspire après des résultats solides. Medtronic en revanche a été pénalisant car la valeur a déçu la communauté financière à un moment où le reste de la medtech publiait des résultats encourageants. Parmi les valeurs pharmaceutiques nous avons subi la baisse de Roche après que le laboratoire a annoncé un échec clair de son test d'un médicament contre l'Alzheimer. La hausse de 8% de Astra après des très solides résultats Q3 a cependant nettement amorti la chute de 6% de Roche. Enfin, le secteur de la dépendance a pesé sur la performance du fonds ce mois-ci car les entreprises continuent de signaler des difficultés de recrutement de personnel au cours du trimestre, même si cela semble s'améliorer. Les principaux mouvements ont consisté au dégageant de Lincoln, et à l'augmentation de Axonics qui demeure une valeur essentielle à la thématique et dont les valorisations plus raisonnables nous offrent de nouveau de l'upside. Comme nous l'avions indiqué lors de nos commentaires précédents nous attendons d'avoir passé les 3 points ci-dessous pour reprendre du risque dans notre portefeuille : . Le pic d'anticipation d'inflation,. La révisions à la baisse des bénéfices d'entreprises par le consensus,. La « capitulation des investisseurs »,Quelle est la situation sur chacun de ces points ? . Le pic d'anticipation d'inflation. Bien que nous approchions probablement du pic de la politique monétaire, comme l'ont laissé entendre récemment la BOC, la BOE et la BCE, plus prudente, il semble prématuré pour la Fed d'assouplir les conditions financières. J Powell a émis des réserves majeures sur l'assouplissement du « ton » de la FED en 2023 du fait d'un marché du travail toujours trop tendu. Si la direction semble bonne, la route reste encore longue avant d'avoir un marché du travail en ligne avec une trajectoire d'inflation sous contrôle.. La révision à la baisse des bénéfices des entreprises par le consensus. Si les prévisions 2022 ont été légèrement revues à la hausse, les révisions à la baisse des bénéfices pour 2023 sont significatives, mais pas suffisantes pour combler les écarts entre prévisions macroéconomique et prévisions des analystes. Or pendant ce temps les indices d'activité continuent de baisser et la crainte de l'inflation pourrait bientôt laisser place à des craintes beaucoup plus importantes sur la croissance. Si sur le mois qui vient de s'écouler « bad news is good news » il est possible que des janvier 2023 « bad news » restent « bad news ».. La « capitulation des investisseurs ». Rien de nouveau depuis le mois dernier, du point de vue des volumes, elle ne semble pas avoir réellement commencée. Nous pensons que nous restons dans un bear market rallye, dont la poursuite est toujours subordonnée à la réalisation du fameux « pivot » de politique monétaire de la FED. Malgré un début timide de désinflation, les questions qui se posent maintenant sont d'une part : - Quelle sera la force du ralentissement de la croissance.. - Et d'autres part qu'elle en sera la durée, - Ces deux effets conjugués pouvant avoir des impacts délétères sur les résultats d'entreprises. Historiquement, la baisse des taux par la Fed a été une condition préalable au démarrage d'un nouveau marché haussier pour les actions or nous n'en sommes pas encore là. En Europe, la chute des prix du gaz offre un certain répit, mais la récession est désormais en marche et, là aussi, les banques centrales ne peuvent pas faire grand-chose. Dans ce scénario le principal risque à la baisse reste une nouvelle flambée des prix de l'énergie, tandis que le principal « risque » à la hausse reste un cessez le feu entre la Russie et l'Ukraine. Enfin comme nous l'avions souligné le mois dernier, il est difficilement envisageable de parier sur un rebond de marché pérenne tant que les bénéfices n'auront pas touché un point bas qui pourrait constituer un point d'ancrage solide pour le rebond du marché. Nous trouvons donc l'optimisme du marché excessif et maintenons nos positions prudentes.

Décembre 2022

La scission de GE Healthcare (GEHC) de General Electric au début du mois de janvier sera l'une des plus grandes opérations de déconsolidation de ces dernières années dans le secteur de la pharmacie et de la santé. Avec un chiffre d'affaires de 18 milliards de dollars, GEHC opère sur un marché total adressable de 84 milliards de dollars, dont la croissance est estimée à environ 100 milliards de dollars d'ici 2025, à travers 4 divisions : Imagerie (9,4 milliards de dollars), UltraSound (3,2 milliards de dollars), Patient Care Solutions (2,9 milliards de dollars) et Pharmaceutical Diagnostics (2 milliards de dollars). Dans les années 90, quelques groupes pharmaceutiques, chimiques et agricoles diversifiés ont commencé à remanier leur portefeuille de soins de santé et se sont lancés dans une diversification dans des segments de soins de santé adjacents tels que les produits génériques, les produits de diagnostic, les vaccins, les dispositifs médicaux, les produits de santé grand public, etc. Par exemple, Novartis est le résultat de l'acquisition par Ciba-Geigy (Pharma/Chemicals/Agro) de Sandoz (Généralistes) en 1996. Au cours des deux dernières années, cependant, nous avons assisté à un renversement de cette tendance, le groupe le plus diversifié dans le domaine de la pharmacie et de la santé se recentrant sur la pharmacie. Il n'est donc pas surprenant d'avoir vu Novartis, le groupe Pharma/Healthcare le plus diversifié d'Europe, se débarrasser progressivement de ses activités non pharmaceutiques : ses vaccins, à l'exception de ceux contre la grippe (à GSK en 2014/15 dans le cadre

OPCVM CPR Global Silver Age

d'un échange d'actifs contre les activités oncologiques de GSK), ses vaccins contre la grippe (à CSL en 2014), ses diagnostics (à Grifols en 2013), sa santé animale (à Elanco, l'activité AH de Lilly, en 2014) et, enfin, son activité medtech en ophtalmologie, Alcon (via une scission en 2019). En 2022, GSK s'est séparé de sa division Consumer Healthcare (CHC) sous le nom de Haleon pour devenir un pure play Pharma/Vaccins. Au cours des deux prochaines années, nous nous attendons à ce que Sanofi fasse de même avec sa division Consumer HC pour conserver les activités Pharma et Vaccins. Cette année, Novartis devrait se séparer de Sandoz, sa division Génériques/Biosimilaires, pour devenir un pure play Pharma et Johnson&Johnson se séparera de sa division CHC (appelée Kenvue) pour se concentrer sur Pharma et MedTech. Le portefeuille Global Silver Age est en baisse significative au cours du mois de décembre, mais surperforme de presque 200 points de base les indices mondiaux qui ont été marqués par le recul des secteurs cycliques et des valeurs de croissance, notamment avec la baisse du secteur de la tech et celui de la consommation discrétionnaire. En creux, les secteurs défensifs ont montré une bonne résistance, et le secteur de la santé, qui surperforme de 300 points de base le MSCI World, explique à lui seul la moitié de la surperformance de ce mois-ci. Au sein des valeurs pharmaceutiques, nous avons bénéficié de la hausse de 9% de Sanofi : le résultat préliminaire d'un jugement américain au sujet du Zantac très positif pour les laboratoires impliqués, a largement rassuré les investisseurs. La hausse de AstraZeneca a également bénéficié au portefeuille : AZN a confirmé, suite au congrès SABCS sur le cancer du sein, la robustesse de son pipeline oncologique de phase avancée. Nous avons enfin bénéficié du fort rebond de Wuxi Biologics qui a bénéficié du rebond des actions chinoises coïncidant avec l'abandon de la politique Zéro COVID. Les principaux mouvements du mois ont consisté à réduire nos investissements dans Medtronic pour financer l'augmentation de notre position en ING mais aussi en Reckitt dont la division santé devrait bénéficier de la forte circulation des virus de l'hiver. Comme nous l'avions indiqué lors de nos commentaires précédents nous attendons d'avoir passé les 3 points suivants pour reprendre du risque dans notre portefeuille : le pic d'anticipation d'inflation, la révision à la baisse des bénéfices d'entreprises par le consensus, et enfin la « capitulation des investisseurs ». Bien que le pic d'inflation apparaisse dépassé en Europe comme aux USA, le risque d'effets de second tour via les pressions salariales, notamment dans les services, demeure et incitera la BCE, mais aussi la Fed, à poursuivre le resserrement de sa politique monétaire au cours des prochains mois. Comme nous l'avions écrit le mois précédent nous approchons du pic de la politique monétaire. Toutefois les dernières déclarations des banquiers centraux, notamment de la BCE laisse toujours apparaître des réserves majeures sur l'assouplissement de la politique monétaire. La grande question de 2023 portera non pas sur le niveau absolu des taux, mais sur la durée durant laquelle les taux resteront élevés, avec des impacts plus ou moins important sur l'économie réelle : récession « technique » ou récession forte ? Si nous n'anticipons pas de baisse des taux en 2023, la récession semble malheureusement acquise en Europe, et les PMI américains anticipent une forte décélération là-bas également. Finalement les bénéfices 2022 devraient terminer l'année en hausse par rapports aux bénéfices 2021. La correction attendue des révisions qui ne s'est pas produite en 2022, devrait se manifester en 2023. Le consensus Factset nous paraît encore trop optimiste. Sur le front de la capitulation des investisseurs, rien de nouveau depuis le mois dernier, du point de vue des volumes, elle ne semble pas se matérialiser. S'il n'y a pas eu de vente massive, la majorité des acteurs restent encore sous pondérés sur les actions, le marché obligataire offrant maintenant des alternatives intéressantes. Lors du 1^{er} trimestre 2023 nous devrions, rentrer dans une période de détérioration plus marquée de l'activité économique (avec des PMI qui accélèrent à la baisse), un possible remonté de prix de l'énergie et une des politiques monétaires contraintes de rester malgré tout durablement restrictive. Simultanément, les objectifs de résultats 2023, communiqués en même temps que les résultats annuels 2022 ne devrait pas « porter » les espérances des investisseurs. Comme nous l'avions souligné le mois dernier, il est difficilement envisageable de parier sur un rebond de marché pérenne tant que les bénéfices n'auront pas touché un point bas qui pourrait constituer un point d'ancrage solide pour un rebond. Pour autant, nous approchons de ce point, une partie de ces informations microéconomiques négatives étant déjà prise en compte dans les cours. Une fois encore, le « recadrage » des anticipations de politique monétaire impacteront davantage le marché, avec des risques de taux élevés maintenu plus longtemps que prévu, que les informations micros économiques. Il est donc possible d'avoir une dernière baisse rapide des marchés actions comprise entre -5% et -12% en début d'année avant un rebond plus rapide que prévu avant la mi 2023. Dans ce contexte nous gardons donc des positions très défensives, toujours centrées sur les grands laboratoires pharmaceutiques et les gérants d'épargne retraite.

Janvier 2023

Un article du FT nous apprend que des chercheurs du Barts Health NHS Trust, en collaboration avec des collègues de la Queen Mary University of London et de l'University College London, ont effectué les premiers

OPCVM CPR Global Silver Age

tests d'un nouvel appareil permettant de diagnostiquer plus facilement et plus précisément les maladies cardiaques. En ayant accès à des informations plus précises sur la santé du cœur d'une personne, les médecins pourront mieux décider du traitement à prescrire - médicaments, chirurgie ou pas de chirurgie, ou encore, si le patient peut arrêter son traitement. Le nouveau dispositif, appelé iKOr, utilise un capteur à fibre optique et un cathéter très fin pour vérifier la tension artérielle d'une personne, rechercher les rétrécissements des artères et peut même identifier les problèmes des plus petits vaisseaux cardiaques. Ce dispositif iKOr peut ainsi aider à diagnostiquer les maladies cardiaques pas toujours aisées à établir. Les prochaines étapes consisteront à compléter cette recherche de preuve de principe en testant le dispositif sur au moins huit patients supplémentaires, puis à procéder à un essai clinique de plus grande envergure pour démontrer que le dispositif est sûr et fonctionne mieux que les tests existants. Si le chemin est long d'ici une hypothétique commercialisation, il est toujours enthousiasmant de constater des efforts continus de recherche et développement dans la cardiologie en Europe. Le mois de janvier a apporté deux faits nouveaux par rapport à décembre dernier : d'une part, les températures plus douces que prévues, ont entraîné une baisse des prix (et de la consommation) du gaz. Ce répit a conduit les investisseurs à anticiper une baisse du risque d'approvisionnement en énergie, rendant ainsi les actions européennes de nouveaux « investissables » par des investisseurs internationaux, et par ailleurs réduisant la probabilité d'une récession en Europe. D'autre part la réouverture de la Chine, qui présente un changement de cap radical, peut être vécu comme un appel d'air cyclique même si beaucoup de questions demeurent quant à son timing et son ampleur. Nous avons été pris à contrepied à la fois par le timing et la force des rotations de secteurs et de styles au cours du mois de janvier. Le marché est resté focalisé sur les anticipations de mouvements de politique monétaire des grands banquiers centraux. La baisse du risque d'approvisionnement en énergie et la réouverture de la Chine ont amené les investisseurs à parier sur le scénario le plus favorable avec une récession courte et de faible ampleur, une inflation sous contrôle, et une baisse des taux au second semestre. Dans ce contexte, le fonds toujours orienté sur un profil défensif, avec une beta faible, a enregistré une sous performance brute de -2%. Notre exposition forte aux valeurs pharmaceutiques a été très pénalisante sur le mois, puisque le secteur est en recul de 3% sur la période. Le secteur, qui s'était bien comporté l'an passé, a été vendu pour financer des achats dans les parties les plus cycliques de la cote. De la même façon, notre préférence pour la medtech américaine, moins chère et surtout moins exposée aux décisions du consommateur, a été pénalisante sur le mois car la medtech européenne a fortement réagi positivement à l'impression que la récession pourrait être évitée. Pour compenser un peu ces effets négatifs, nous avons pu bénéficier de la bonne tenue des gérants d'épargne : 3i est en hausse de 18% et ING de 17%, pendant qu'Axa montait de 9%. Au sein des loisirs, la hausse de Thor Industries a été importante, ainsi que celle de TopGolf. Au sein de la dépendance, des rebonds significatifs ont également eu lieu, tel celui de Agilon, en hausse de 32%. Les valeurs du managed care US ont, comme les valeurs pharma, été vendues par les investisseurs souhaitant prendre du risque ailleurs, et on constate que Centene est en baisse de 8% au cours du mois de janvier. Le pic d'inflation a probablement été passé. Toutefois les dernières déclarations des banquiers centraux, notamment de la BCE laisse toujours apparaître des réserves majeures sur l'assouplissement de la politique monétaire avant la fin d'année. Les révisions de bénéfices nous semblent toujours trop optimistes. Les indicateurs macroéconomiques pointent malgré tout vers une récession, impliquant des révisions de bénéfices à la baisse de 10% tandis que le consensus table sur une croissance nulle. De plus dans ce contexte chahuté, les premiers objectifs des managements d'entreprises restent extrêmement prudent. Le positionnement des investisseurs : la capitulation tant attendue en 2022 n'a pas eu lieu. La forte remontée des marchés depuis le début de l'année est principalement due au repositionnement des investisseurs qui ont diminué leur sous pondérations davantage pour des raisons de contrôle de risque que de conviction. En conséquence, nous pensons que ce rallye est allé trop vite, les objectifs de cours de l'année 2023 ayant déjà été atteints en fin de mois. Il nous semble difficile d'investir sur les valeurs les plus cycliques de notre univers d'investissement, alors que ces dernières ont déjà réalisé des performances de plus de 20% et que les indicateurs macro-économiques avancés pointent toujours vers une récession. Dans ce contexte nous gardons nos positions défensives, toujours centrées sur les grands laboratoires pharmaceutiques et les gérants d'épargne retraite et nous cherchons des points d'entrée sur des valeurs plus exposées aux consommateurs finaux mais qui n'ont pas encore surperformé.

Février 2023

En France, la direction des études et des statistiques des ministères sociaux (Drees) a publié les résultats d'une étude sur l'espérance de vie en bonne santé à partir de 65 ans. L'espérance de vie sans incapacité correspond au nombre d'années que peut espérer vivre une personne sans être limitée dans ses activités

OPCVM CPR Global Silver Age

quotidiennes. Elle est établie à partir de données exhaustives de mortalité complétées d'une question posée à un échantillon de 17 000 ménages. En 2021, une femme de 65 ans peut espérer vivre 12,6 ans sans incapacité et 18,8 ans sans incapacité forte ; un homme, 11,3 ans sans incapacité et 16,2 ans sans incapacité forte. Depuis 2008, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans a augmenté de 2 ans et 7 mois pour les femmes et de 2 ans et 8 mois pour les hommes. En France, en 2020, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est supérieure à la moyenne européenne, de 8 mois pour les hommes - ce qui place le pays au 10ème rang parmi les 27 pays européens - et de 1 an et 8 mois pour les femmes, soit le 5ème rang européen. C'est donc pour capter la consommation spécifique des seniors durant cette période que les fonds Silver Age ne se focalise pas uniquement sur les secteurs santé et dépendance mais sont également largement ouvert au secteur des loisirs. Au cours du mois de février, le portefeuille recule de 1.09% en brut, soit une sous performance de 1% versus le MSCI World. Nous avons été pénalisés par un effet sélection particulièrement négatif parmi les valeurs des équipements de santé, ainsi qu'au sein de la dépendance. Notre forte position dans les gérants d'épargne a cependant un peu atténué la sous performance, et notre sélection parmi les valeurs pharmaceutiques a elle aussi permis d'atténuer celle-ci. En particulier, Astra et AbbVie ont bien réagi à leurs publications de bonne facture. Au sein de la dépendance, la confirmation de l'OPA de UnitedHealth sur LHC a conduit la valeur à monter de 9%. Alignment Healthcare perd 17% sur le mois après que JPM a dégradé la valeur, en doutant de sa capacité à remonter son taux de recrutement de nouveaux membres Medicare Advantage au-dessus de 20%, à un moment où CMS annonce des taux en baisse de 2% par rapport aux niveaux de 2022. Nous avons décidé de couper toute notre exposition à cette valeur même si nous reconnaissons la bonne qualité de son réseau de managed care qui bénéficie des meilleures notes consommateurs du secteur. Enfin, AdaptHealth, entreprise qui fournit des équipements de santé aux particuliers US pour favoriser les hospitalisations à domicile, a fortement déçu les marchés en publiant des résultats Q4 très dégradés par rapport aux guidances fournies par l'entreprise elle-même en janvier ! La marge, annoncée à 22%, est finalement à 18%, avec une série d'explications peu convaincantes pour les investisseurs. Le titre s'est donc effondré et nous avons décidé de sortir totalement de la valeur, qui devra faire beaucoup d'efforts pour arriver à retisser un lien de confiance avec les investisseurs. Les principaux mouvements de mois ont consisté à sortir de LHC, qui arrivait au terme du processus d'acquisition par UnitedHealth. Nous avons par ailleurs créé une ligne en Essilor. Nous avons renforcé Merck Kgaa, Becton, Biogen et enfin Intuitive Surgical pour profiter de certaines faiblesses des cours. Nous avons enfin réduit notre ligne de Agilon après que le titre a monté de 33% depuis le début de l'année. Comme le mois dernier, le marché est resté focalisé sur les anticipations de mouvements de politique monétaire des grands banquiers centraux. Les investisseurs parient toujours sur le scénario le plus favorable : récession courte et de faible ampleur, inflation sous contrôle et baisse des taux au second semestre. Nous ne partageons pas cette opinion. Le pic d'inflation a probablement été passé. Cette affirmation n'est plus si certaine. Les « surprises » macroéconomiques sont globalement positives, la saison des résultats n'a pas été aussi mauvaise qu'attendue, ce qui relance les doutes sur la vitesse de la baisse de l'inflation, modifient la perception des points hauts des taux directeurs et relance les anticipations de hausses de taux plus importantes que prévue des 2 cotes de l'Atlantique. Les révisions de bénéfices nous semblent toujours trop optimistes. Les indicateurs macroéconomiques pointent malgré tout vers une récession, impliquant des révisions de bénéfices à la baisse de 10% tandis que le consensus table sur une croissance nulle. Les hausses de taux réalisées l'année dernière n'ont pas encore délivré tous leurs effets. De plus, dans le cas d'un nouveau scénario de hausse de taux, l'hypothèse d'une récession courte et de faible ampleur risque d'être mise à mal, ce qui fragilise encore le consensus qui selon nous reste toujours trop élevé. Le positionnement des investisseurs : La forte remontée des marchés depuis le début de l'année est principalement due au repositionnement des investisseurs qui ont diminué leur sous pondérations davantage pour des raisons de contrôle de risque que de conviction. Le retour de la hausse de la volatilité sur les taux risque d'impacter négativement les marchés actions et faire « craquer » les acteurs. En conséquence, nous pensons que les objectifs de cours de l'année 2023 ont déjà été atteints le mois dernier. Il nous semble difficile d'investir sur les valeurs les plus cycliques de notre univers d'investissement, alors que ces dernières ont déjà réalisé des performances de plus de 20% et que les indicateurs macro-économiques avancés pointent toujours vers une récession et que les anticipations de hausse de taux se réapparaissent. Dans ce contexte nous gardons nos positions défensives, toujours centrées sur les grands laboratoires pharmaceutiques et les gérants d'épargne retraite.

Mars 2023

La digitalisation est clairement un vecteur de progrès des nouveaux produits de la medtech mais cela peut

OPCVM CPR Global Silver Age

s'avérer aussi, en cas de malveillance, un talon d'Achille : les cyber-attaques d'hôpitaux en Europe l'an passé ont conduit les autorités à réagir. Ainsi, la directive européenne NIS 2 qui vient d'entrer en vigueur dans toute l'UE est axée sur la cybersécurité. Ce sujet concerne particulièrement les entreprises de medtech, car la nouvelle législation oblige les fabricants de dispositifs médicaux et les entreprises de diagnostic, qui sont considérés comme des entités essentielles dans des secteurs critiques, à mener des actions préventives de cyber protection. En cas d'urgence publique, certains fabricants de dispositifs médicaux relèvent de la « catégorie de criticité élevée ». Même lorsqu'il n'y a pas d'urgence publique, les entreprises de technologies médicales sont considérées comme des "entités au sein d'un secteur critique". Ce règlement ne répertorie pas les produits spécifiques qui seraient considérés comme critiques en cas d'urgence de santé publique. Au contraire, il stipule qu'en cas d'urgence de santé publique, un groupe de pilotage sur les pénuries de dispositifs médicaux produira une liste des catégories de dispositifs médicaux critiques qui se rapportent à l'urgence en question. Par cette directive, l'UE rappelle l'importance de la medtech, et contraint les entreprises à augmenter significativement la cyber protection de ces dernières, ainsi qu'une obligation de déclaration du moindre incident dans les 24h. En cas de manquement à ces obligations, une amende pouvant aller jusqu'à 10m EUR ou 1.4% du chiffre d'affaire annuel mondial s'établira pour les plus grosses entreprises. La performance de Global Silver Age a été fortement pénalisée par les grands mouvements issus de la faillite de SVB et de Signature Bank aux US, et du rachat précipité de CS par UBS. Les investisseurs se sont donc détournés de toute la sphère des valeurs financières, pour leur préférer les plus grandes valeurs de la tech américaines, toutes en hausse de plus de 10% sur le mois. La baisse des taux longs a amplifié ce phénomène. Au final, le portefeuille baisse de 2% environ, explicables par l'absence de tech dans notre univers d'investissement, par notre exposition aux gérants d'épargne, et enfin par une allocation qui privilégie la dépendance, en retrait de 5% sur le mois. Parmi les gérants d'épargne, les baisses de NN Group, BONY et ING ont pénalisé le portefeuille. Au sein de la dépendance, nous avons subi la baisse forte de Alignment Healthcare qui a publié des résultats pourtant bons mais assortis d'une guidance sur les marges qui a déçu le marché. Amedisys, qui a été pénalisé depuis des résultats en demi-teinte et surtout le départ de son CEO, a annoncé, en cours de mois, l'arrivée rapide d'un remplaçant qui a rassuré le marché et a permis au titre de reprendre des couleurs, même s'il demeure en retrait sur le mois. Au sein du secteur des équipements de santé, nous avons subi la baisse surprise de Sartorius Stedim qui a annoncé en fin de mois l'acquisition PolyPlus. Autant l'opération industrielle fait du sens, autant la question du financement de celle-ci demeure floue, ce que le marché a sanctionné. Les valeurs de croissance non profitables de la medtech ont aussi subi des dégagements suite à un mouvement plus général en faveur des grandes capitalisations, jugées plus sûres dans un marché secoué par une crise bancaire de grande ampleur. Ainsi Axonics et Inspire sont en baisse sans information spécifique à chacune des deux valeurs. Agilon, cependant, en hausse de 9%, a contribué à contrebalancer cet effet. Les principales opérations ont consisté à vendre 5% de gérants d'épargne dès l'annonce de la première faillite américaine, et à se renforcer dans des valeurs défensives et de qualité comme UnitedHealth et aussi OptionCare, spécialisé dans les perfusions en dehors du milieu hospitalier américain. Les marchés actions restent grandement influencés par les anticipations d'évolution des politiques monétaires, et encore davantage depuis le stress bancaire, même si les risques systémiques semblent avoir été écartés, pour le moment. Nous ne croyons pas à une baisse des taux d'ici à la fin de l'année. Malgré un pricing power résistant pour beaucoup d'entreprises, les révisions baissières sur les marges devraient se poursuivre. Une inflexion à la baisse des bénéfices par action doit donc reprendre, sur fonds de ralentissement de la croissance et de durcissement des conditions financières. Les points hauts de l'année ayant été faits selon nous, les très faibles niveaux de croissance attendus ces prochains mois ne laissent qu'un potentiel limité de performance des marchés actions d'ici à la fin de l'année. Dans ce contexte comme nous l'avions indiqué le mois dernier, il nous semble difficile d'investir sur les valeurs les plus cycliques de notre univers d'investissement, alors que les indicateurs macro-économiques avancés pointent toujours vers une récession. Nous restons dans le cadre d'un portefeuille défensif en privilégiant les valeurs à forte visibilité, capables de résister à des politiques monétaires encore durablement restrictives avec un pricing power encore solide, alors que le recul des volumes de vente rendra les hausses de prix plus difficiles. Dans ce contexte les valeurs de la santé, restent, une fois encore, les valeurs à privilégier dans notre univers thématique d'investissement.

Avril 2023

Des spécialistes de la médecine et des ingénieurs prédisent que des capteurs seront ajoutés aux hanches, épaules et implants de la colonne vertébrale à l'avenir, à la suite de la sortie d'un "genou intelligent" du fabricant d'appareils médicaux Zimmer Biomet Holdings Inc. Le genou intelligent est équipé de capteurs intégrés qui transmettent sans fil des données à votre médecin orthopédiste, qui peut suivre le nombre de pas, la gamme

OPCVM CPR Global Silver Age

de mouvement et d'autres mesures dans les mois et les années suivant la chirurgie. Les médecins peuvent intervenir si les mesures de performance ne sont pas satisfaisantes afin d'éviter qu'un patient reste avec un genou artificiel sous-performant. Johnson & Johnson développe également une version équipée de capteurs de ses plaques de traumatologie chirurgicale, qui sont des dispositifs implantés utilisés pour stabiliser les fractures osseuses pendant leur guérison. Les dispositifs médicaux tels que les stimulateurs cardiaques et autres dispositifs cardiaques ont eu des capacités de transmission de données depuis des années, mais les implants orthopédiques n'ont généralement pas cette capacité. Le genou intelligent génère des données objectives qui ne dépendent pas de la mémoire du patient, et la transmission des données nécessite très peu d'action de la part du patient car les capteurs envoient automatiquement les données à la station de base lorsqu'elle est à proximité. La technologie permet aux médecins d'avoir des milliers de points de données à analyser et de comprendre exactement ce qui se passe chez un patient, explique Edward Harvey, chirurgien traumatologue et professeur de médecine à l'Université McGill de Montréal. Après un premier trimestre marqué par une franche sous performance des valeurs liées au thème du vieillissement, le mois d'avril a été marqué par une surperformance notable de la thématique. Ainsi le secteur de la santé réalise une nette surperformance. Les valeurs pharmaceutiques et de la dépendance ont enregistré les plus fortes hausses, alors que l'automobile baisse fortement. Le portefeuille a bénéficié de sa forte pondération dans le secteur des équipements de santé, en hausse de 3%, ainsi que d'une bonne sélection dans ce secteur : Nous y avons bénéficié de la très bonne publication de Smith and Nephew, en hausse de 17%, et d'Intuitive Surgical, en hausse de 16%. L'avertissement sur résultat de Sartorius Stedim a cependant pénalisé le portefeuille car il a fait baisser la valeur de 15%. Au sein des loisirs, plus précisément dans le thème des animaux de compagnie, l'OPA sur Dechra, en hausse de 40% sur le mois, a profité au portefeuille. Au sein de la dépendance, les bonnes publications de Sodexo ont fait monter la valeur de 7% et les publications de la medtech américaine, en insistant sur la normalisation des tensions de recrutements dans le monde hospitalier, ont fait progresser fortement les valeurs qui en avaient été pénalisées précédemment (HCA et Amedysis en tête). Au sein des valeurs pharmaceutiques, nous avons bénéficié des bons résultats de Merck et d'Astra, pendant que Biogen continue de surfer sur la vague de l'Alzheimer, alors que le marché attendait les résultats de la phase 3 de Lilly, son concurrent dans cet axe thérapeutique. Au cours du mois, nous avons augmenté le biais croissance qualité du portefeuille en renforçant nos positions en UnitedHealth, en créant une position en Humana ainsi qu'en Inmode. Nous avons pris nos bénéfices sur Basic Fit et Agilon après des débuts d'année très forts. Les points hauts de l'année ayant été faits selon nous au cours du premier trimestre, les très faibles niveaux de croissance attendus ces prochains mois ne laissent qu'un potentiel limité de performance des marchés actions d'ici à la fin de l'année. Dans ce contexte comme nous l'avions indiqué le mois dernier, il nous semble difficile d'investir sur les valeurs les plus cycliques de notre univers d'investissement, alors que les indicateurs macro-économiques avancés pointent toujours vers une récession. Nous restons dans le cadre d'un portefeuille défensif en privilégiant les valeurs à forte visibilité, capables de résister à des politiques monétaires encore durablement restrictives avec un pricing power encore solide, alors que le recul des volumes de vente rendra les hausses de prix plus difficiles. Dans ce contexte les valeurs de la santé, restent, une fois encore, les valeurs à privilégier dans notre univers thématique d'investissement.

Mai 2023

Les agences de notation ont averti que les récentes hausses des taux d'intérêt ont accentué l'impact de l'augmentation des coûts des pensions et des soins de santé augmentant ainsi les déséquilibres des finances publiques. Alors que les taux d'intérêt montent en flèche en réponse à la plus forte hausse de l'inflation depuis une génération, Moody's, S&P et Fitch ont toutes trois souligné que le vieillissement de la population affectait déjà les notations de crédit des gouvernements. En l'absence de réformes radicales, des nouvelles dégradations de notes sont probables, créant ainsi un cercle vicieux d'alourdissement des charges budgétaires et d'augmentation des coûts d'emprunt. Dans le passé, la démographie était une considération à moyen ou long terme. Aujourd'hui, l'évolution démographique « impact notre présent » en affectant des maintenant les profils de crédit des États. Cette situation affecte les perspectives d'endettement dans l'Union européenne, où, selon la Commission, la part de la population âgée de plus de 65 ans passera de 20% aujourd'hui à 30% d'ici à 2050, ainsi qu'au Japon et aux États-Unis. Selon un test de résistance mise en place par S&P, une augmentation d'un seul point de pourcentage des coûts d'emprunt augmenterait les ratios dette/produit intérieur brut du Japon, de l'Italie, du Royaume-Uni et des États-Unis d'environ 40% à 60% d'ici à 2060. S&P a déclaré en janvier, qu'en l'absence de réforme des politiques budgétaires liées au vieillissement, environ la moitié des plus grandes économies du monde pourraient être rétrogradées au rang de "junk" d'ici 2060. L'agence prévoit également que les coûts des retraites pourraient augmenter en moyenne

OPCVM CPR Global Silver Age

de 4,5 points de pourcentage du PIB d'ici à 2060, pour atteindre 9,5 points de pourcentage de PIB, avec toutefois de fortes variations entre les pays. De la même façon les dépenses de santé pourraient augmenter en moyenne de 2.7 points de pourcentage de PIB sur la même période. Le mois de mai a été marqué par une surperformance marquée du secteur de la tech, lui-même emporté par l'engouement autour de Nvidia sur le mois. Les secteurs défensifs sont logiquement délaissés et le portefeuille Global Silver Age a enregistré une forte sous-performance d'environ 3% contre l'indice de référence. L'univers explique plus de la moitié de la sous-performance. Le reste s'explique par un effet allocation négatif due à une préférence pour les sous-secteurs les plus défensifs de notre univers thématique (pharma et biens d'équipements de santé). Enfin, la performance s'explique aussi par un effet sélection pénalisant. Les contre-performances de Axonics et de InMode ont affecté la performance du segment medtech, même si la forte hausse d'Hoya, medtech japonaise spécialisée dans l'optique qui, pour 30% de son chiffre d'affaire, est exposée aux semi-conducteurs, a compensé une partie de ces baisses. Les bons résultats d'Inspire ont été salués par les investisseurs et le titre progresse de 13% sur le mois. Au sein de la dépendance, Option Care, entreprise spécialisée dans les perfusions hors cadre hospitalier, a surpris le marché en annonçant l'acquisition d'une entreprise spécialisée dans les hospices et maisons de retraite US, et la forte baisse du titre nous a conduit à vendre toute la position. Au sein des loisirs enfin, la baisse de TopGolf est significative suite à des résultats jugés décevants. Les indicateurs avancés macroéconomiques se dégradent, tant aux USA qu'en Europe, davantage sur le secteur manufacturier que sur le secteur des services. L'Europe ralentit plus vite que les Etats Unis, tandis que le redémarrage de la chine déçoit. Simultanément les marchés de taux et des matières premières prévoient également un ralentissement violent. A l'inverse les publications de résultats d'entreprises ont été de bonnes qualité. La purge attendue n'a pas eu lieu, le consensus a même révisé ces estimations à la hausse. Le marché du travail, et par la même le consommateur final, tiennent bons nourrissant ainsi les anticipation d'une baisse d'inflation insuffisante. Les banques centrales, et plus spécialement la FED, approchent de la fin de leur cycle de hausse mais les probabilités de baisse de taux en 2023 ont disparu pour laisser place à de potentiel nouvelles hausse durant l'été. L'Europe et la BCE reste en retard dans la cycle par rapport à la FED. Les hausses de taux passées n'ont pas encore finit d'infuser dans l'économie réel et les potentielles nouvelles hausse pourrait faire basculer les économies dans une récession plus sévères au 4eme trimestre 2023 voir au 1er trimestre 2024. La performance des marchés actions occidentaux se fait en trompe l'œil. Du côté américain cette performance reste portée par un nombre extrêmement réduit de « mega cap » de technologie, tandis que les marchés européens profitent de la thématique du redémarrage chinois. Les investisseurs, globalement sous exposés aux marchés actions, commencent à souffrir d'une « fatigue de la récession » qui n'arrive pas et « craquent » en rachetant leurs positions short. Enfin, nous retenons un changement de tendance dans la perception des mauvaises statistiques économiques, lesquelles sont désormais considérées en premier lieu comme le reflet d'un ralentissement de plus en plus marqué de la croissance économique et non plus comme un signe de moindre resserrement monétaire des banques centrales qui serait favorable aux actifs risqués. En conséquence nous pensons que l'aversion au risque devrait prendre de l'ampleur et que les marchés devraient « marquer le pas ». Nous restons donc défensifs en privilégiant les valeurs de qualité qui n'ont pas bénéficié de la récente montée des marchés.

Juin 2023

Dans un monde où la croissance économique ralentit, un groupe de population va continuer à croître rapidement : la population de plus de 64 ans. Même si cette mégatendance s'est accélérée ces 10 dernières années, le vieillissement de la population va s'amplifier. Selon les projections des Nations Unies, la population de plus de 64 ans va augmenter de 43% en Chine sur les 10 prochaines années (2022-2032), de 29% aux Etats-Unis, de 22% au Royaume-Uni et 21% dans l'UE. Aux Etats-Unis, le groupe des plus de 64 ans est le seul groupe d'âge qui va croître franchement sur les 10 prochaines années (de 29% donc) alors que le groupe des 15-64 ne devrait grossir que 1,5% sur la période (une quasi-stagnation) et celui des moins de 15 ans va se réduire de 5%. Dans le cas de la Chine, les mouvements sont encore plus marqués puisque la population de plus de 64 ans augmenterait de 43% alors que celle des 15-64 baisserait de 2% et celle des moins de 15 ans de 31%! Ces évolutions vont continuer à modifier en profondeur la structure de consommation des ménages et soutenir la « senior economy ». Les actions mondiales sont en forte hausse au cours du mois de juin, portées par le secteur de la consommation discrétionnaire, en hausse de 7.91%, notamment le secteur de l'automobile en hausse de 16.9% et le secteur des consumer services, où l'on retrouve les croisiéristes, est également en forte hausse. Le secteur industriel réalise la deuxième performance. De l'autre côté du spectre, nous retrouvons les secteurs défensifs qui peinent à être positifs en juin. Avec le secteur de la santé en hausse modeste de 0.8%, le portefeuille Global Silver Age sous performe fortement le MSCI World au

OPCVM CPR Global Silver Age

cours du mois de juin. Les trois quarts de cette sous performance s'explique par un effet allocation négatif due à notre surpondération dans le secteur de la santé. Au sein du secteur de la Santé, nous avons bénéficié des fortes hausses de InMode (chirurgie esthétique, +16%) et HCA (chaîne d'hôpitaux américains, +12%), deux valeurs qui ont été recherchées lorsque que UnitedHealth a signalé au marché une reprise forte des procédures au cours du deuxième trimestre de cette année. Toute la sphère Equipements de santé a généralement profité de ce message et Intuitive Surgical monte de 9%, comme Inspire. UnitedHealth a fait une proposition de rachat d'actions sur Amedysis, valeur emblématique de l'hospitalisation à domicile et des hospices américains, ce qui a fait monter le titre de 17%. Hoya, qui avait fortement monté dans le sillage des semi-conducteurs, a marqué une pause ce mois et baisse de 8%. L'annonce de UnitedHealth sur la reprise des opérations électives, et donc un impact sur la marge à attendre au Q2, a précipité tout le secteur du Managed Care : Humana perd 13%, UnitedHealth recule de 3%. Au sein du secteur de l'automobile, nous privilégions Porsche qui a été très nettement distancée puisque le titre perd 1.42% alors que le secteur est un des plus performants du mois de juin. Au cours du mois, nous avons pris nos bénéfices sur Thor après la très belle hausse qui a suivi la publication des résultats. Nous avons réduit notre exposition à la santé en réduisant nos principales pondérations pour créer une ligne en ASR et en Metlife, considérant, pour la dernière, que la baisse depuis le début de l'année était excessive. Nous avons commencé également à prendre nos bénéfices sur Intuitive Surgical après le beau parcours de la valeur depuis le début de l'année. La peur de la récession est dans tous les esprits, et pour autant, cette dernière refuse obstinément de se matérialiser et les marches s'auto-convoient que les économies seront plus résilientes. Les investisseurs, globalement sous exposés aux marches actions, ont fini par « craquer » et racheter leur positions shorts. Des pans de l'économie mondiale ont perdu de leur dynamisme, principalement dans l'industrie manufacturière, tandis que les conditions dans les services font preuve de résilience. La croissance globale s'est affaiblie même si les marchés du travail restent étonnamment solides. Enfin, les publications de résultats du 2eme trimestre devraient voir la normalisation des marges se poursuivre. Le rythme des hausses de taux s'est ralenti, ce qui laisse penser que ceux-ci sont proches de leur maximum. Néanmoins nous n'en sommes pas si sûrs, et nous estimons que les risques sont plutôt en faveur d'un resserrement après les pauses de politique monétaire de l'été. Malgré la hausse du mois dernier, nous maintenons nos conclusions du mois dernier en pensant que l'aversion au risque devrait reprendre de l'ampleur. Nous gardons donc notre biais défensif.

Juillet 2023

Les marchés actions affichent une nouvelle hausse en juillet (MSCI All Country World en hausse de 2.6% en euro), tirés par les secteurs cycliques qui n'avaient pas encore rebondi en juin: le secteur des media est en hausse de 7.4% (soutenu par les bons résultats de Meta et Google en hausse de 10%), les banques montent de 6.2%, l'énergie de 5.5% et les matériaux de 4.4%. Après une période de consolidation en juin, le secteur des semi-conducteurs reprend 4%. Par contraste, les secteurs défensifs continuent de sous performer : la santé, les services publics et le consommation stable ne montent que de 0.4%, 0.9% et 0.9% respectivement. Cette deuxième jambe du rallye cyclique a été provoquée par la mise en place d'un scénario idéal « goldilocks » où l'inflation décélère, réduisant le risque de resserrement monétaire pour des économies et des profits d'entreprises qui résistent bien. En effet, les chiffres de l'inflation sont particulièrement encourageants aux Etats-Unis avec une nouvelle baisse de 0,5 point à 4,8% pour l'inflation sous-jacente tandis que l'inflation totale baisse de 1 point à 3%. La Fed a certes augmenté ses taux d'intérêt de 25 points de base à 5.25-5.5% mais son discours a été plutôt accommodant. Par ailleurs, les économies résistent plutôt bien hormis la Chine : les PIB américain et européens accélèrent légèrement au second trimestre et le marché de l'emploi reste favorable, notamment avec un taux de chômage de 3.6% aux Etats-Unis. La saison des résultats a aussi été meilleure qu'attendue. Le ratio des entreprises qui dépassent les estimations par rapport à celles qui ne les atteignent pas en Europe est de 1,7x sur le mois de juillet, moins qu'au trimestre précédent (2,4x) mais encore supérieur à la moyenne pré-covid (1,3x). Aux US, ce ratio connaît une deuxième amélioration séquentielle à 4,7x contre 3,8x au T1. Malgré la dislocation de la chaîne d'approvisionnement due à COVID, les activités Outils et Diagnostics pour BioProcessing, qui fournissent des instruments (équipements) et des consommables pour la production de médicaments biologiques (comme les anticorps monoclonaux, les thérapies cellulaires, etc) restent l'un des segments les plus attractifs de l'industrie. Les cours des actions des sociétés impliquées dans ce secteur (ThermoFisher, Sartorius, etc.) ont été particulièrement touchés depuis le deuxième semestre de l'année 22, perdant en moyenne 25 à 30%. En effet, la pandémie de COVID a conduit les clients à sur- stocker les équipements et les consommables car il y a eu une grave pénurie de composants cruciaux (membranes de filtration, colonnes de chromatographie, etc.) pour la production de nombreux médicaments biologiques souvent vitaux en raison de l'incroyable pression exercée par la

OPCVM CPR Global Silver Age

production de vaccins anti-COVID et des contraintes dans la fabrication d'instruments en raison d'une pénurie de composants électroniques sur le système. Avec l'affaiblissement de la demande de ces vaccins et l'allègement de la chaîne d'approvisionnement en composants électroniques, les clients (sociétés pharmaceutiques/biotechnologiques), qui disposaient d'équipements et de consommables surstockés, ont commencé à utiliser leurs stocks avant de passer des commandes supplémentaires. Cette situation a entraîné une chute spectaculaire des revenus et des carnets de commandes prévus par les entreprises de bio-traitement et a déclenché une spirale négative de révisions à la baisse des bénéfices, d'autant plus que l'augmentation des revenus observée avec COVID avait conduit à des multiples d'évaluation stratosphériques. Les résultats du 2T23 ont conduit la plupart des sociétés de bio-traitement à revoir à la baisse leurs prévisions pour l'année fiscale 23, une fois de plus. Cependant, beaucoup ont indiqué que le 2e trimestre 23 serait peut-être le creux de la vague, s'attendant à ce que les 3e et 4e trimestres 23 voient une reprise des commandes, ce qui se traduirait par une augmentation des revenus au cours du 1^{er} semestre 24. Il est important de noter que les tendances sous-jacentes à long terme pour le BioProcessing sont très saines, grâce à l'importance croissante des thérapies ou modalités biologiques (comme le siRNA ou l'oligonucléotide antisens) dans tous les domaines thérapeutiques (représentant maintenant 50% des pipelines de l'industrie), le développement de thérapies bio-similaires et cellulaires, et les innovations technologiques dans le processus de production lui-même, comme l'utilisation accrue des installations à usage unique. Les analystes prévoient un taux de croissance annuel moyen (CAGR) de plus de 10% au cours des cinq prochaines années pour le secteur du bio-traitement. Les actions mondiales ont de nouveau monté au cours du mois de juillet, avec cependant un nouveau leadership. Si les communications services sont en forte hausse, c'est au secteur Media et Entertainment qu'ils le doivent. Le secteur de l'énergie monte lui aussi fortement. A l'opposé, on retrouve le secteur de la santé qui continue de sous performer contre le MSCI World. Notre sur pondération sur ce secteur explique 100 bps d'effet allocation négatif. Le secteur des équipements de santé, jouissant pourtant de la reprise des opérations électives et d'une publication aux Etats-Unis vraiment de bonne facture, a été un détracteur important, même si quelques valeurs comme Axonics, en forte hausse après des résultats excellents, ont pu atténuer cet impact. Nous y avons aussi bénéficié des bons résultats de InMode, dans le segment de la chirurgie esthétique. A l'inverse, Inspire est en baisse suite aux résultats de Intuitive Surgical qui signalait une forte baisse de l'activité bariatrique, possible conséquence de l'engouement pour les GLP1 comme nouveaux médicaments miracle contre l'obésité. Si l'IMC n'est pas la seule cause de l'apnée du sommeil, il en est un des facteurs aggravants et les investisseurs en ont profité pour prendre des bénéfices sur un titre en belle hausse depuis un an. Au sein des valeurs du luxe, l'effet sélection est négatif à cause de la publication de Richemont qui a fait baisser le titre de 5% sur le mois. LVMH, dans une moindre mesure, a aussi marqué le pas. Les hausses de 0.25bp de juillet de la part de la BCE et de la FED n'ont pas été une surprise. Le ton confiant des gouverneurs a semblé confirmer l'hypothèse d'atterrissage en douceur de la croissance et l'évitement d'une récession en 2023. Cependant, même si le CPI US devrait continuer de descendre aux alentours de 3% en septembre, nous devrions malgré tout rester au-dessus de la cible d'inflation de 2% ce qui devrait obliger les banquiers centraux à réagir sous peine de perte de crédibilité. Les investisseurs devraient donc de nouveau anticiper une hausse de taux supplémentaire. Dans ces conditions, cette hausse de taux potentielle sera-t-elle comprise comme la hausse de trop amenant une correction de marché ? Simultanément, les indicateurs avancés européens continuent de se dégrader sans pour autant voir de retournement, il n'est donc pas impensable que la baisse des volumes entraîne des pressions sur les capacités de « pricing » des sociétés. De plus, le second semestre est déjà placé sous le signe du tassement de la croissance. Or les acteurs de marché continuent d'anticiper des croissances de bénéfices de 1.55% en Europe en 2023 (6.6% aux USA) et 5.6% en Europe en 2024 (12% aux USA) alors que les commentaires des managements lors des publications de résultats semblent de plus en plus prudent. Nous sommes donc peu confiant sur les capacités de rebond du marché. Nous devrions donc potentiellement avoir une réaction de marche en deux temps. Un premier de temps, jusqu'à la fin de l'été, de reprise des secteurs qui pricaient déjà la récession comme la chimie ou l'énergie (absent de notre univers d'investissement) et un second temps plus compliqué à partir de l'automne, où le marché s'interrogera sur les résultats du 3eme trimestre et les possible avertissements, tout en s'interrogeant sur la force du ralentissement en 2024. Malgré la hausse du mois dernier, nous maintenons nos conclusions précédentes en gardant notre biais défensif.

OPCVM CPR Global Silver Age

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR Global Silver Age et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR Global Silver Age - E en devise EUR : -7,38%
- Part CPR Global Silver Age - I en devise EUR : -6,23%
- Part CPR Global Silver Age - L en devise EUR : -6,83%
- Part CPR Global Silver Age - P en devise EUR : -6,93%
- Part CPR Global Silver Age - PM en devise EUR : -6,47%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres | Mouvements ("Devise de comptabilité") | |
|---------------------------------|---------------------------------------|---------------|
| | Acquisitions | Cessions |
| CPR INVEST GLOBAL SILVER AGE T1 | 26 832 406,27 | 38 779 071,54 |

OPCVM CPR Global Silver Age

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

| | 31/07/2023 |
|------------------------------------------------------------------------|------------|
| Part CPR Global Silver Age E | |
| Frais de gestion variables provisionnés | |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés (1) | |
| Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) | 1 598,24 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2) | 0,012 |
| Part CPR Global Silver Age I | |
| Frais de gestion variables provisionnés | |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés (1) | |
| Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) | 0,82 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2) | 0,00 |
| Part CPR Global Silver Age L | |
| Frais de gestion variables provisionnés | |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés (1) | |
| Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) | 0,62 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2) | 0,00 |
| Part CPR Global Silver Age P | |
| Frais de gestion variables provisionnés | |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés (1) | |
| Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) | 18 275,42 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2) | 0,004 |
| Part CPR Global Silver Age PM | |
| Frais de gestion variables provisionnés | |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés (1) | |
| Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) | |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2) | |

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

OPCVM CPR Global Silver Age

Au 30/12/2022 (fin de période annuelle d'observation des surperformances)

| | 31/07/2023 |
|---------------------------------------------------------------------|------------|
| Part CPR Global Silver Age E | |
| Frais de gestion variables acquis (hors rachats) | 49 598,02 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis (hors rachats) (3) | 0,384 |
| Part CPR Global Silver Age I | |
| Frais de gestion variables acquis (hors rachats) | 13 360,31 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis (hors rachats) (3) | 0,581 |

Au 30/12/2022 (fin de période annuelle d'observation des surperformances)

| | 31/07/2023 |
|---------------------------------------------------------------------|--------------|
| Part CPR Global Silver Age L | |
| Frais de gestion variables acquis (hors rachats) | |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis (hors rachats) (3) | |
| Part CPR Global Silver Age P | |
| Frais de gestion variables acquis (hors rachats) | 2 205 914,87 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis (hors rachats) (3) | 0,456 |
| Part CPR Global Silver Age PM | |
| Frais de gestion variables acquis (hors rachats) | 13,15 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis (hors rachats) (3) | 0,548 |

(3) par rapport à l'actif net fin de période d'observation

OPCVM CPR Global Silver Age

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

OPCVM CPR Global Silver Age

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Reclassification des OPC de CPR Asset Management sujets à l'Article 9 du Règlement SFDR en article 8 :**

CPR Asset Management a décidé de reclassifier les OPC sujets à l'Article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») en OPC sujets à l'Article 8 du Règlement SFDR.

Cette reclassification fait suite aux publications européennes quant à l'interprétation réglementaire stricte de l'article 9 du Règlement SFDR.

Aussi, votre FCP est classé article 8 du Règlement SFDR (et non plus article 9 du Règlement SFDR).

- **Insertion dans le prospectus de votre FCP des informations précontractuelles (PCD) conformément à SFDR niveau II :**

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le Règlement SFDR (« SFDR Niveau II ») définissant les normes techniques de réglementation (RTS) à utiliser par les acteurs des marchés financiers et les produits financiers lors de la publication d'informations liées au développement durable en vertu du Règlement SFDR a été adopté et publié le 25 juillet 2022 au Journal officiel de l'UE et est applicable depuis le 01/01/2023.

Ainsi et afin de se conformer à SFDR Niveau II, il a été ajouté au prospectus de votre FCP une nouvelle annexe intégrant les informations précontractuelles relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales (PCD) qui détaille le contenu des informations requises en vertu du Règlement SFDR et du règlement taxonomie (Article 8 du Règlement SFDR).

OPCVM CPR Global Silver Age

Informations spécifiques

OPC nourricier

En tant qu'OPC nourricier, le Fonds est investi en actions de l'OPC maître null et en liquidités conformément à la réglementation en vigueur.

Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment CPR INVEST GLOBAL SILVER AGE T1.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 2,40% TTC, dont 2,00% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,40% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part CPR Global Silver Age E.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,15% TTC, dont 0,75% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,40% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part CPR Global Silver Age I.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,90% TTC, dont 1,50% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,40% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part CPR Global Silver Age L.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,90% TTC, dont 1,50% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,40% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part CPR Global Silver Age P.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,38% TTC, dont 0,98% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,40% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la Part CPR Global Silver Age PM.

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Contrairement à son maître, cet OPCVM ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

Les méthodes de calcul du ratio du risque global du maître sont :
L'engagement.

OPCVM CPR Global Silver Age

Informations réglementaires

Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314–75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

OPCVM CPR Global Silver Age

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs de CPR AM ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (120 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 16 764 528 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 866 782 euros, soit 65% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 5 897 746 euros, soit 35% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 1 819 960 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (6 collaborateurs au 31 décembre 2022). Du fait du nombre réduit de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (4 collaborateurs au 31 décembre 2022), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à cette catégorie de personnel n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans

OPCVM CPR Global Silver Age

- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

OPCVM CPR Global Silver Age

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de réglementations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ;
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction ;
 - Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse ;
 - Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

OPCVM CPR Global Silver Age

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

OPCVM CPR Global Silver Age

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

OPCVM CPR Global Silver Age

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

CPR GLOBAL SILVER AGE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
CPR Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Juillet 2023

Aux porteurs de parts du FCP CPR GLOBAL SILVER AGE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CPR GLOBAL SILVER AGE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 Juillet 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 18 décembre 2023

Paris La Défense, le 18 décembre 2023

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

Stéphane Collas
Stéphane COLLAS

Jean Marc LECAT
Jean-Marc LECAT

OPCVM CPR Global Silver Age

Comptes annuels

OPCVM CPR Global Silver Age

Bilan Actif au 31/07/2023 en EUR

| | 31/07/2023 | 29/07/2022 |
|-------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 490 694 563,56 | 539 018 814,90 |
| OPC MAÎTRE | 490 694 563,56 | 539 018 814,90 |
| Instruments financiers à terme | | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Autres opérations | | |
| CRÉANCES | 4 904,77 | |
| Opérations de change à terme de devises | | |
| Autres | 4 904,77 | |
| COMPTES FINANCIERS | 500 348,21 | 343,05 |
| Liquidités | 500 348,21 | 343,05 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 491 199 816,54 | 539 019 157,95 |

OPCVM CPR Global Silver Age

Bilan Passif au 31/07/2023 en EUR

| | 31/07/2023 | 29/07/2022 |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 482 811 769,69 | 531 680 181,29 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 3 886 446,43 | 1 390 640,98 |
| Report à nouveau (a) | | |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b) | 5 320 779,01 | 2 620 188,39 |
| Résultat de l'exercice (a, b) | -1 439 625,77 | 777 677,50 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 490 579 369,36 | 536 468 688,16 |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i> | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| Instruments financiers à terme | | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Autres opérations | | |
| DETTES | 620 446,24 | 2 448 912,16 |
| Opérations de change à terme de devises | | |
| Autres | 620 446,24 | 2 448 912,16 |
| COMPTES FINANCIERS | 0,94 | 101 557,63 |
| Concours bancaires courants | 0,94 | 101 557,63 |
| Emprunts | | |
| TOTAL DU PASSIF | 491 199 816,54 | 539 019 157,95 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

OPCVM CPR Global Silver Age

Hors-Bilan au 31/07/2023 en EUR

| | 31/07/2023 | 29/07/2022 |
|-------------------------------------------------|------------|------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |

OPCVM CPR Global Silver Age

Compte de Résultat au 31/07/2023 en EUR

| | 31/07/2023 | 29/07/2022 |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 6 874,32 | 0,14 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 6 743 074,53 | 6 950 395,46 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | | |
| Produits sur titres de créances | | |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | | |
| Produits sur instruments financiers à terme | | |
| Autres produits financiers | | |
| TOTAL (1) | 6 749 948,85 | 6 950 395,60 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | | |
| Charges sur instruments financiers à terme | | |
| Charges sur dettes financières | 200,95 | 7 334,83 |
| Autres charges financières | | |
| TOTAL (2) | 200,95 | 7 334,83 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | 6 749 747,90 | 6 943 060,77 |
| Autres produits (3) | | |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 8 138 214,69 | 6 171 151,57 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | -1 388 466,79 | 771 909,20 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | -51 158,98 | 5 768,30 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | | |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | -1 439 625,77 | 777 677,50 |

OPCVM CPR Global Silver Age

Annexes aux comptes annuels

OPCVM CPR Global Silver Age

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

OPCVM CPR Global Silver Age

| N° | Frais facturés au FCP ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ | Assiette | Taux maximum annuel/barème |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion | Actif net | Part P : 1,50% TTC Part I : 0,75% TTC Part E : 2,20% TTC Part L : 1,50% TTC Part PM : 1,50% TTC |
| 2 | Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | 0,40% maximum |
| 3 | Commissions de mouvement perçues par la société de gestion | Prélèvement sur chaque transaction | . 0,15% TTC du montant de la transaction sur les achats et ventes d'actions. . De 10 à 50€ par transaction pour les Autres types d'opérations. |
| 4 | Commission de surperformance | Actif net | Part P, I, E, L et PM ⁽⁴⁾ 15% annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence (5) L'actif de référence (ci-après l'« Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indice de référence MSCI World (DNR). |

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la valeur liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après l'« Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indice de référence MSCI World (DNR).

Ainsi, à compter du 1er janvier 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre.

Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1er janvier 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

OPCVM CPR Global Silver Age

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 15% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

OPCVM CPR Global Silver Age

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| <i>Part(s)</i> | <i>Affectation du résultat net</i> | <i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i> |
|-------------------------------|------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Part CPR Global Silver Age E | Capitalisation | Capitalisation |
| Part CPR Global Silver Age I | Capitalisation et/ou distribution | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion |
| Part CPR Global Silver Age L | Capitalisation | Capitalisation |
| Part CPR Global Silver Age P | Capitalisation et/ou distribution | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion |
| Part CPR Global Silver Age PM | Capitalisation | Capitalisation |

OPCVM CPR Global Silver Age

2. Évolution de l'actif net au 31/07/2023 en EUR

| | 31/07/2023 | 29/07/2022 |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 536 468 688,16 | 521 425 009,23 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC) | 27 665 833,43 | 38 374 310,54 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -35 786 639,94 | -11 763 343,25 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 5 409 164,01 | 2 535 706,98 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | | |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | | |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | | |
| Frais de transactions | -2 446,57 | -1 430,00 |
| Différences de change | -12,87 | -0,89 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | -41 786 750,07 | -14 873 473,65 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | 72 314 962,15 | 114 101 712,22 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | -114 101 712,22 | -128 975 185,87 |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | | |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | | |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | | |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | -1 388 466,79 | 771 909,20 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | | |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | | |
| Autres éléments | | |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 490 579 369,36 | 536 468 688,16 |

OPCVM CPR Global Silver Age

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|---------------------------------|---------|---|
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | | |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|--------------------------|-----------|---|---------------|---|----------------|---|--------|---|
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

OPCVM CPR Global Silver Age

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|--------------------------|----------|---|-----------------|---|-------------|---|-------------|---|---------|---|
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | | | |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 DKK | | Devise 2 GBP | | Devise 3 SEK | | Devise N Autre(s) | |
|--------------------------|-----------------|---|-----------------|---|-----------------|---|----------------------|---|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| OPC Maître | | | | | | | | |
| Créances | | | | | | | | |
| Comptes financiers | 133,03 | | 112,51 | | 86,94 | | 3,29 | |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Dettes | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | 0,94 | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

OPCVM CPR Global Silver Age

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 31/07/2023 |
|---------------------------------|---------------------------|--------------------|
| CRÉANCES | | |
| | Autres créances | 4 904,77 |
| TOTAL DES CRÉANCES | | 4 904,77 |
| DETTES | | |
| | Frais de gestion fixe | 619 554,53 |
| | Frais de gestion variable | 261,71 |
| | Autres dettes | 630,00 |
| TOTAL DES DETTES | | 620 446,24 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | -615 541,47 |

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En parts | En montant |
|-------------------------------------------------------|-------------|----------------|
| Part CPR Global Silver Age E | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 8 705,381 | 1 112 551,34 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -18 613,529 | -2 327 778,58 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -9 908,148 | -1 215 227,24 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 95 234,756 | |
| Part CPR Global Silver Age I | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | | |
| Parts rachetées durant l'exercice | -9,992 | -1 657 226,29 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -9,992 | -1 657 226,29 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 4,061 | |
| Part CPR Global Silver Age L | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 1 952,719 | 239 256,89 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -15 776,718 | -1 806 401,57 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -13 823,999 | -1 567 144,68 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 86,746 | |
| Part CPR Global Silver Age P | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 16 689,125 | 26 313 800,11 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -19 329,152 | -29 995 233,50 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -2 640,027 | -3 681 433,39 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 306 811,816 | |
| Part CPR Global Silver Age PM | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 1,796 | 225,09 |
| Parts rachetées durant l'exercice | | |
| Solde net des souscriptions/rachats | 1,796 | 225,09 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 21,796 | |

OPCVM CPR Global Silver Age

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Part CPR Global Silver Age E Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Part CPR Global Silver Age I Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Part CPR Global Silver Age L Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Part CPR Global Silver Age P Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Part CPR Global Silver Age PM Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |

OPCVM CPR Global Silver Age

3.7. FRAIS DE GESTION

| | 31/07/2023 |
|--------------------------------------------------------|--------------|
| Part CPR Global Silver Age E | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 259 800,42 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 2,00 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 7 213,40 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,06 |
| Frais de gestion variables acquis | 1 598,24 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,01 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Part CPR Global Silver Age I | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 15 023,13 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,75 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 3 103,70 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,16 |
| Frais de gestion variables acquis | 0,82 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Part CPR Global Silver Age L | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 17 000,98 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,50 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 267,51 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,02 |
| Frais de gestion variables acquis | 0,62 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Part CPR Global Silver Age P | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 7 374 971,34 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,50 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 440 931,07 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,09 |
| Frais de gestion variables acquis | 18 275,42 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | |
| Rétrocessions des frais de gestion | |

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM CPR Global Silver Age

3.7. FRAIS DE GESTION

| | 31/07/2023 |
|--------------------------------------------------------|------------|
| Part CPR Global Silver Age PM | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 25,10 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,98 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 2,94 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,11 |
| Frais de gestion variables acquis | |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | |
| Rétrocessions des frais de gestion | |

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

| | 31/07/2023 |
|-----------------------------|------------|
| Garanties reçues par l'OPC | |
| - dont garanties de capital | |
| Autres engagements reçus | |
| Autres engagements donnés | |

OPCVM CPR Global Silver Age

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 31/07/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | |
| Titres empruntés | |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 31/07/2023 |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | |

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 31/07/2023 |
|-----------------------------------|--------------|---------------------------------|-----------------------|
| Actions | | | |
| Obligations | | | |
| TCN | | | |
| OPC | | | 490 694 563,56 |
| | LU1565312276 | CPR INVEST GLOBAL SILVER AGE T1 | 490 694 563,56 |
| Instruments financiers à terme | | | |
| Total des titres du groupe | | | 490 694 563,56 |

OPCVM CPR Global Silver Age

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 31/07/2023 | 29/07/2022 |
|--------------------------------------------|----------------------|-------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | | |
| Résultat | -1 439 625,77 | 777 677,50 |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | | |
| Total | -1 439 625,77 | 777 677,50 |

| | 31/07/2023 | 29/07/2022 |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Part CPR Global Silver Age E | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | -90 782,20 | -11 930,54 |
| Total | -90 782,20 | -11 930,54 |

| | 31/07/2023 | 29/07/2022 |
|-------------------------------------|-----------------|------------------|
| Part CPR Global Silver Age I | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 2 941,90 | 12 623,76 |
| Total | 2 941,90 | 12 623,76 |

| | 31/07/2023 | 29/07/2022 |
|-------------------------------------|---------------|------------------|
| Part CPR Global Silver Age L | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | -21,40 | -1 011,83 |
| Total | -21,40 | -1 011,83 |

OPCVM CPR Global Silver Age

| | 31/07/2023 | 29/07/2022 |
|-------------------------------------|----------------------|-------------------|
| Part CPR Global Silver Age P | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | -1 351 769,92 | 777 985,70 |
| Total | -1 351 769,92 | 777 985,70 |

| | 31/07/2023 | 29/07/2022 |
|--------------------------------------|-------------|--------------|
| Part CPR Global Silver Age PM | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 5,85 | 10,41 |
| Total | 5,85 | 10,41 |

OPCVM CPR Global Silver Age

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 31/07/2023 | 29/07/2022 |
|---------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 3 886 446,43 | 1 390 640,98 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | 5 320 779,01 | 2 620 188,39 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | | |
| Total | 9 207 225,44 | 4 010 829,37 |

| | 31/07/2023 | 29/07/2022 |
|---------------------------------------------|-------------------|------------------|
| Part CPR Global Silver Age E | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | 129 097,28 | 69 235,37 |
| Total | 129 097,28 | 69 235,37 |

| | 31/07/2023 | 29/07/2022 |
|---------------------------------------------|------------------|------------------|
| Part CPR Global Silver Age I | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 12 748,30 | 18 790,65 |
| Capitalisation | | |
| Total | 12 748,30 | 18 790,65 |

| | 31/07/2023 | 29/07/2022 |
|---------------------------------------------|---------------|-----------------|
| Part CPR Global Silver Age L | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | 112,94 | 8 753,38 |
| Total | 112,94 | 8 753,38 |

OPCVM CPR Global Silver Age

| | 31/07/2023 | 29/07/2022 |
|---------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Part CPR Global Silver Age P | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 9 065 238,10 | 3 914 037,20 |
| Capitalisation | | |
| Total | 9 065 238,10 | 3 914 037,20 |

| | 31/07/2023 | 29/07/2022 |
|---------------------------------------------|--------------|--------------|
| Part CPR Global Silver Age PM | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | 28,82 | 12,77 |
| Total | 28,82 | 12,77 |

OPCVM CPR Global Silver Age

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

| | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 29/07/2022 | 31/07/2023 |
|------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Actif net Global en EUR | 328 679 640,26 | 361 594 604,14 | 521 425 009,23 | 536 468 688,16 | 490 579 369,36 |
| Part CPR Global Silver Age E en EUR | | | | | |
| Actif net | 9 582 816,28 | 11 704 367,40 | 14 618 931,93 | 14 156 508,37 | 11 877 462,88 |
| Nombre de titres | 84 098,424 | 103 613,068 | 105 725,786 | 105 142,904 | 95 234,756 |
| Valeur liquidative unitaire | 113,94 | 112,96 | 138,27 | 134,64 | 124,71 |
| Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes | 0,11 | -0,23 | 0,36 | 0,65 | 1,35 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -0,92 | -0,72 | -1,25 | -0,11 | -0,95 |
| Part CPR Global Silver Age I en EUR | | | | | |
| Actif net | 2 074 947,10 | 1 927 642,84 | 2 994 837,80 | 2 497 686,61 | 676 814,46 |
| Nombre de titres | 14,230 | 13,170 | 16,509 | 14,053 | 4,061 |
| Valeur liquidative unitaire | 145 814,97 | 146 366,19 | 181 406,37 | 177 733,33 | 166 662,01 |
| +/- valeurs nettes unitaire non distribuées | 141,18 | | 470,96 | 1 337,12 | 3 139,20 |
| Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes | | -143,14 | | | |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 478,62 | 771,55 | 465,69 | 898,29 | 724,42 |
| Part CPR Global Silver Age L en EUR | | | | | |
| Actif net | 2 146,63 | 2 141,85 | 2 634,87 | 1 785 188,77 | 10 371,79 |
| Nombre de titres | 20,000 | 20,000 | 20,000 | 13 910,745 | 86,746 |
| Valeur liquidative unitaire | 107,33 | 107,09 | 131,74 | 128,33 | 119,56 |
| Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes | 0,06 | -0,21 | 0,34 | 0,62 | 1,30 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -0,57 | -0,01 | -0,57 | -0,07 | -0,24 |

OPCVM CPR Global Silver Age

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

| | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 29/07/2022 | 31/07/2023 |
|-----------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Part CPR Global Silver Age P en EUR | | | | | |
| Actif net | 317 017 581,11 | 347 958 295,64 | 503 805 937,92 | 518 026 694,61 | 478 012 059,82 |
| Nombre de titres | 226 549,415 | 249 592,639 | 293 769,373 | 309 451,843 | 306 811,816 |
| Valeur liquidative unitaire | 1 399,33 | 1 394,10 | 1 714,97 | 1 674,01 | 1 557,99 |
| +/- values nettes unitaire non distribuées | 1,35 | | 4,47 | 12,64 | 29,54 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | | -1,54 | | | |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -4,96 | -2,40 | -7,55 | 2,51 | -4,40 |
| Part CPR Global Silver Age PM en EUR | | | | | |
| Actif net | 2 149,14 | 2 156,41 | 2 666,71 | 2 609,80 | 2 660,41 |
| Nombre de titres | 20,000 | 20,000 | 20,000 | 20,000 | 21,796 |
| Valeur liquidative unitaire | 107,45 | 107,82 | 133,33 | 130,49 | 122,05 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 0,06 | -0,21 | 0,34 | 0,63 | 1,32 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -0,45 | 0,54 | 0,06 | 0,52 | 0,26 |

OPCVM CPR Global Silver Age

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------|-----------------------|---------------|
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| LUXEMBOURG | | | | |
| CPR INVEST GLOBAL SILVER AGE T1 | EUR | 38 255,6541 | 490 694 563,56 | 100,02 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 490 694 563,56 | 100,02 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 490 694 563,56 | 100,02 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 490 694 563,56 | 100,02 |
| Créances | | | 4 904,77 | |
| Dettes | | | -620 446,24 | -0,12 |
| Comptes financiers | | | 500 347,27 | 0,10 |
| Actif net | | | 490 579 369,36 | 100,00 |

| | | | |
|-------------------------------|-----|-------------|------------|
| Part CPR Global Silver Age I | EUR | 4,061 | 166 662,01 |
| Part CPR Global Silver Age P | EUR | 306 811,816 | 1 557,99 |
| Part CPR Global Silver Age E | EUR | 95 234,756 | 124,71 |
| Part CPR Global Silver Age PM | EUR | 21,796 | 122,05 |
| Part CPR Global Silver Age L | EUR | 86,746 | 119,56 |

OPCVM CPR Global Silver Age

Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
CPR Global Silver Age

Identifiant d'entité juridique :
969500G7AFP5DPIT6M11

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

X Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **47,40 %** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **MSCI WORLD**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques environnementales

et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0.414 (D)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **-0.114 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?**

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé

en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.

- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

| Investissements les plus importants | Secteur | % d'actifs | Pays |
|---------------------------------------|---------|------------|------|
| CPR INVEST - GL SILVER AGE-T1-DIST | Fonds | 99,90 % | LUX |

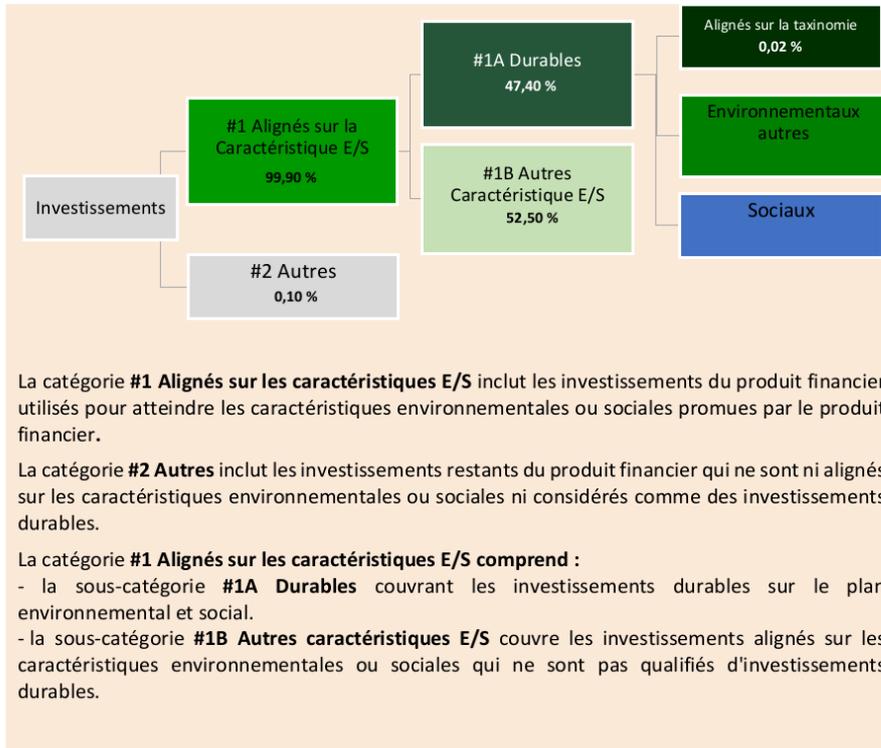
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du **01/08/2022** au **31/07/2023**



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

| Secteur | % d'actifs |
|------------|------------|
| Fonds | 99,90 % |
| Liquidités | 0,10 % |



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 0,02 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué à l'obligation de lutte contre le changement climatique ou aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus

provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui:

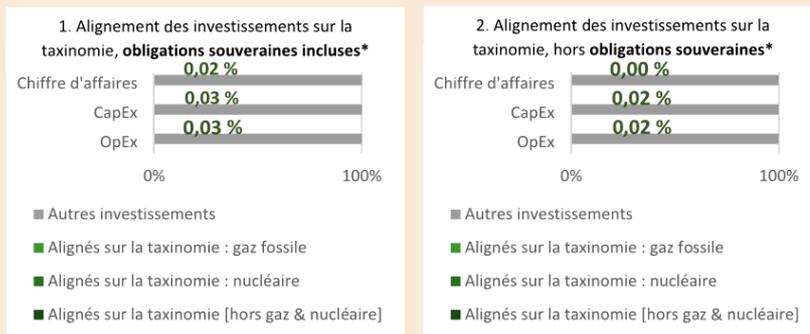
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Les activités habilitantes

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Au 31/07/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,00 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

OPCVM CPR Global Silver Age

Rapport annuel de l'OPC Maître

@@@RA-MTR